C.R.A. N° 10 (2022-2023)
5e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2022-2023

COMPTE RENDU
AVANCÉ

Séance plénière*

Mercredi 1er février 2023

*Application de l'art. 161 du règlement
Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

SOMMAIRE

Ouverture de la séance....1

Absences motivées....1

Ordre du jour – Approbation....1

Communication....1

Communication....1

Communication....2

Communications....2

Documents – Dépôt....3

Documents – Prises en considération....4

Demande d'avis du Conseil d'État....4

Questions urgentes....4

Question urgente de M. Di Mattia à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « l'implantation de nouveaux radars tronçons en Wallonie »

Intervenants : M. le Président, M. Di Mattia, Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière....4

Question urgente de M. Liradelfo à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le triplement des bénéfices de GSK et les aides de la Région wallonne »

Intervenants : M. le Président, M. Liradelfo, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences....5

Question urgente de Mme Galant à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les mesures de prévention visant la réduction de la consommation de somnifères par les patients »

Intervenants : M. le Président, Mme Galant, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes....6

Questions d'actualité....6

Question d'actualité de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le détournement de plusieurs millions d'euros au détriment de la FN Herstal » ;

Question d'actualité de Mme Ryckmans à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le détournement à la FN Herstal »

Intervenants : M. le Président, M. Antoine, Mme Ryckmans, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....7

Question d'actualité de M. Matagne à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'annonce de la fermeture de l'usine Amcor à Monceau-sur-Sambre et les perspectives de reprise »

Intervenants : M. le Président, M. Matagne, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....9

Question d'actualité de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le soulèvement de chasseurs contre certaines dérives de la chasse »

Intervenants : M. le Président, M. Fontaine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....10

Question d'actualité de Mme Sobry à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les résultats du baromètre numérique 2022 »

Intervenants : M. le Président, Mme Sobry, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....11

Question d'actualité de M. Hardy à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « l'impact des niveaux de PEB pour les futures ventes de bâtiments »

Intervenants : M. le Président, M. Hardy, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures.....12

Question d'actualité de Mme Bernard à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les réponses du Gouvernement wallon à la manifestation du secteur non marchand »

Intervenants : M. le Président, Mme Bernard, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....13

Question d'actualité de Mme Laffut à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les inégalités territoriales dans l'offre de maisons de ressourcement »

Intervenants : M. le Président, Mme Laffut, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....14

Question d'actualité de M. Tzanetatos à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la révision du système de formation pour demandeurs d'emploi au sein du FOREm »

Intervenants : M. le Président, M. Tzanetatos, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....15

Question d'actualité de Mme Bernard à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'appel des syndicats aux gouvernements régionaux à propos du secteur des titres-services »

Intervenants : M. le Président, Mme Bernard, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....16

Question d'actualité de M. Devin à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les menaces et violences verbales à l'égard des mandataires locaux »

Intervenants : M. le Président, M. Devin, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....17

Question d'actualité de M. Florent à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'enquête du Forum des jeunes et leur demande d'être mieux informés en matière d'environnement »

Intervenants : M. le Président, M. Florent, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....18

Question d'actualité de M. Witsel à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le respect du bien-être des animaux transitant par les aéroports régionaux » ;

Question d'actualité de M. Dodrimont à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la mort de trois paresseux à Liege Airport »

Intervenants : M. le Président, MM. Witsel, Dodrimont, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....19

Projet de décret modifiant le décret du 2 mai 2019 instaurant une indemnité compensatoire en cas de travaux sur la voie publique (Doc. 1174 (2022-2023) N° 1 à 4).....21

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, M. Schonbrodt, Mmes Gahouchi, Schyns, Laruelle, M. Bierin, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....21

Examen des articles.....28

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Hermant à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur l'absence de respect par certaines communes de l'obligation de fournir des sacs poubelle « gratuits » par MM. Hermant et Beugnies (Doc. 1185 (2022-2023) N° 1) et par M. Lomba, Mme de Coster-Bauchau et M. Demeuse (Doc. 1186 (2022-2023) N° 1).....28

Vote nominatif

Intervenants : M. le Président, MM. Hermant, Lomba.....28

Justification d'abstention

Intervenants : M. le Président, M. Hermant.....29

Projet de décret modifiant le décret du 2 mai 2019 instaurant une indemnité compensatoire en cas de travaux sur la voie publique (Doc. 1174 (2022-2023) N° 1 à 4).....29

Vote nominatif.....29

Liste des intervenants.....31

Index des matières.....32

Abréviations courantes.....33

SÉANCE PLÉNIÈRE

Présidence de M. Frédéric, Président

Le procès-verbal de la dernière séance plénière est déposé sur le bureau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 4 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ABSENCES MOTIVÉES

M. le Président. – Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance :

- Mme Lekane, M. Mugemangango et Mme Vandevoorde, pour raisons de santé ;
- Mme Grovonius, pour raisons familiales ;
- M. Wahl, retenu par d'autres devoirs.

ORDRE DU JOUR

Approbation

M. le Président. – Conformément à l'article 28.2 du règlement, la Conférence des présidents a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance qui vous est soumis conformément à l'article 67.1.

Ce document vous a été adressé.

J'ai été saisi du dépôt des propositions suivantes :

- la proposition de décret et d'ordonnance conjoints de la Région wallonne, de la Communauté française, de la Région de Bruxelles-Capitale, de la Commission communautaire commune et de la Commission communautaire française, pour ce qui concerne les matières visées à l'article 138 de la Constitution, instituant un Défenseur des enfants commun, déposée par M. Legasse, Mme Durenne, M. Hazée, Mmes Roberty, Nikolic et Delporte (Doc. 1188 (2022-2023) N° 1) ;
- la proposition de décret modifiant l'article 66/1 du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité, déposée par MM. Schonbrodt, Hermant, Mugemangango, Beugnies, Mmes Pavet et Bernard (Doc. 1193 (2022-2023) N° 1).

Je vous propose d'ajouter leur prise en considération à notre ordre du jour.

Quelqu'un s'oppose-t-il à l'ajout de ces prises en considération à notre ordre du jour ?

Personne ne s'y opposant, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

Je vous informe que le projet de motion déposé en conclusion de l'interpellation de M. Schonbrodt à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur l'éventuel impact de l'introduction du tarif capacitaire en Flandre sur la méthodologie tarifaire en Wallonie par MM. Schonbrodt et Hermant (Doc. 1181 (2022-2023) N° 1) a été retiré par ses auteurs.

Par conséquent, le projet de motion pure et simple de MM. Bierin, Fontaine et Crucke (Doc. 1182 (2022-2023) N° 1) est également retiré.

COMMUNICATION

M. le Président. – J'ai été saisi du dépôt d'une proposition de modification du règlement du Parlement de Wallonie visant à modifier l'article 76 du règlement afin que les débats puissent se tenir dans une autre langue dans le cadre d'une commission interparlementaire, conjointe ou mixte, déposée par MM. Frédéric, Wahl, Hazée, Devin, Mme Laruelle et M. Disabato.

Elle a été imprimée et distribuée sous le n° 1189 (2022-2023) N° 1.

Elle a été déposée sur le portail des parlementaires et sera envoyée à la Commission des affaires générales et des relations internationales.

COMMUNICATION

M. le Président. – Je porte à votre connaissance, en application de l'article 127.4 du règlement, qu'une pétition pour l'interdiction du gavage forcé des canards et des oies en Wallonie, signée par 4 730 personnes, m'a été adressée.

Elle sera envoyée à la Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal.

COMMUNICATION

M. le Président. – M. Mugemangango, Président du groupe PTB, m'a fait part d'une modification de leurs représentants au sein des commissions.

En ce qui concerne la Commission des affaires générales et des relations internationales, M. Dupont devient membre suppléant en remplacement de Mme Vandevoorde.

En ce qui concerne la Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé, Mme Bernard devient membre suppléante en remplacement de M. Hermant.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – Les institutions européennes m'ont transmis trois propositions de directive pouvant faire l'objet d'un avis du Parlement ainsi que trois consultations.

Divers documents m'ont été adressés :

- la résolution du Sénat relative à la scolarité des jeunes filles ainsi qu'au recul significatif observé des droits des femmes en Afghanistan depuis août 2021 ;
- l'avis A.1516 du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur l'avant-projet d'arrêté relatif à la convention de stage, à la convention de stage de pratique professionnelle, à l'agrément des entreprises, au stage découverte métiers et au stage d'observation obligatoire dans la formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises ;
- l'avis RUR.22.1110.AV-Chasse du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 mai 2020 fixant les dates de l'ouverture, de la clôture et de la suspension de la chasse, du 1er juillet 2020 au 30 juin 2025 en vue de prolonger la chasse aux petits cerfs, aux cerfs non boisés et aux sangliers, lors de l'année cynégétique 2022-2023 ;
- l'avis A.1520 du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur le projet d'arrêté du Gouvernement wallon fixant les conditions d'octroi d'une aide relative à un projet stratégique d'internationalisation, sur le projet d'arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 9 juillet 2020 relatif au soutien à l'internationalisation des groupements d'entreprises, des chambres de commerce mixtes et de leurs membres et sur le projet d'arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 octobre 2015 concernant les aides à l'internationalisation des entreprises ;
- la résolution du Sénat visant à instaurer un cadre légal concernant les produits vendus en tant que services ;
- l'avis d'initiative A.1517 du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) relatif à la précarité énergétique – Volet économies d'énergie/rénovation du bâti ;
- l'avis MOB.22.14.AV du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur le projet d'arrêté relatif à la circulation routière des véhicules exceptionnels et fixant les modalités et conditions de délivrance d'autorisation pour le transport exceptionnel ;
- l'avis Énergie.23.01.AV du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur le projet d'arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 10 février 2022 relatif aux critères de durabilité de la biomasse pour la production d'énergie et des critères de réduction des émissions de gaz à effet de serre et modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 30 novembre 2006 relatif à la promotion de l'électricité produite au moyen de sources d'énergie renouvelables ou de cogénération ;
- l'avis A.1522 du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur le projet d'arrêté du Gouvernement wallon établissant le programme de médecine préventive « Tuberculose »
- l'avis A.1523 du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur le projet d'arrêté du Gouvernement wallon relatif aux prestations de prévention des maladies et de soutien en cas de crise sanitaire, des sociétés mutuellistes régionales wallonnes ;
- la résolution du Sénat relative aux droits et au bien-être de la « génération confinement » dans la société post-covid ;
- la résolution du Sénat relative à la mise à disposition de la naloxone en vue de réduire le nombre de décès liés aux surdoses et la mise à disposition d'eau pour préparation injectable afin de diminuer les risques sanitaires liés aux injections ;
- l'avis d'initiative A.1517 du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) relatif à la précarité énergétique – Volet économies d'énergie/rénovation du bâti ;
- l'avis SCIEN.23.01.AV du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur le projet d'arrêté du Gouvernement wallon relatif à l'accès aux ressources génétiques

et au partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation ;
- la pétition pour l'interdiction du gavage forcé des canards et des oies en Wallonie ;
- l'avis ENV.22.135.AV du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur l'avant-projet de décret modifiant le Code de développement territorial et abrogeant le décret du 5 février 2015 relatif aux implantations commerciales ;
- l'avis A.1515 du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur l'avant-projet de décret modifiant le décret du 20 février 2014 relatif à la formation alternée pour les demandeurs d'emploi ;
- l'avis A.1518 du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur l'avant-projet de décret relatif aux programmes de médecine préventive et à la protection des données personnelles ;
- l'avis A.1519 du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur l'avant-projet de décret relatif à la santé mentale et ses services actifs en Wallonie ;
- l'avis A.1521 du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur l'avant-projet de décret portant réforme du Code wallon du tourisme.

Ils ont été envoyés aux commissions concernées.

La Cour constitutionnelle m'a fait parvenir six notifications d'arrêts :
- la notification de l'arrêt n° 1 du rôle 7620 concernant les questions préjudicielles relatives aux articles 27 et 72 de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, posées par le Tribunal de première instance francophone de Bruxelles ;
- la notification de l'arrêt n° 2 du rôle 7661 concernant la question préjudicielle relative à l'article 4, § 1er, de la loi du 24 décembre 2020 portant confirmation des arrêtés royaux pris en application de la loi du 27 mars 2020 habilitant le Roi à prendre des mesures de lutte contre la propagation du coronavirus covid-19 (II), posée par la Cour de cassation ;
- la notification de l'arrêt n° 3 du rôle 7730 concernant la question préjudicielle relative à l'article 6 de la loi du 25 juin 1998 réglant la responsabilité pénale des ministres, posée par la chambre des mises en accusation de la Cour d'appel de Bruxelles ;
- la notification de l'arrêt n° 4 du rôle 7779 concernant les questions préjudicielles relatives aux articles 11, 88, 91, alinéa 1er, 92, § 1er et § 1er/1, et 319, alinéa 1er, *juncto* 1046 du Code judiciaire, posées par la Cour d'appel de Gand ;
- la notification de l'arrêt n° 5 du rôle 7807 concernant la question préjudicielle relative à l'article 14, § 1er, alinéa 1er, des lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973, et à l'article 108, § 1er, de la loi du 3 décembre 2017 portant création de l'Autorité de protection des données, posée par le Conseil d'État ;
- la notification de l'arrêt n° 6 du rôle 7884 concernant la question préjudicielle concernant l'article 2 de la loi du 26 juin 1990 relative à la protection de la personne des malades mentaux, posée par le juge de paix du second canton de Namur.

La liste reprenant les documents et les notifications d'arrêts de la Cour constitutionnelle a été adressée aux membres.

Tous les documents cités sont à la disposition des parlementaires qui émettraient le souhait d'en prendre connaissance.

DOCUMENTS

Dépôt

M. le Président. – La liste des projets de décret déposés au Parlement par le Gouvernement et des rapports de commission a été adressée aux membres :
- le rapport présenté au nom de la Commission du budget et des infrastructures sportives par M. Tzanetatos sur la pétition contre la nouvelle taxation pour les camping-cars DIV SA Motor-home (autocaravane) ; il sera imprimé et distribué sous le n° 1183 (2022-2023) N° 1 ;
- le rapport présenté au nom de la Commission des affaires générales et des relations internationales par M. Luperto sur les fonds FEDER ; audition de M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon ; il sera imprimé et distribué sous le n° 1184 (2022-2023) N° 1 ;
- le projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 19 décembre 2022 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté française et la Communauté germanophone relatif à l'utilisation de la Facilité pour la reprise et la résilience (Doc. 1187 (2022-2023) N° 1) ; il sera envoyé à la Commission des affaires générales et des relations internationales et a été imprimé et distribué ;
- le projet de décret adaptant certaines dispositions régionales au Code des sociétés et des associations (Doc. 1190 (2022-2023) N° 1) ; il sera envoyé à la Commission des affaires générales et des relations internationales, imprimé et distribué ;
- le projet de décret adaptant certaines dispositions régionales au Code des sociétés et des

associations pour les compétences dont l'exercice a été transféré en application de l'article 138 de la Constitution (Doc. 1191 (2022-2023) N° 1) ; il sera envoyé à la Commission des affaires générales et des relations internationales, imprimé et distribué ;

- le projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 28 novembre 2018 entre la Communauté française et la Région wallonne relatif à la reconnaissance des sociétés mutualistes régionales wallonnes, de la Caisse auxiliaire d'assurance maladie-invalidité et de la Caisse des soins de santé de HR-rail en qualité d'organismes assureurs wallons pour le compte de la Communauté française (Doc. 1192 (2022-2023) N° 1) ; il sera envoyé à la Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé, imprimé et distribué ;
- le projet de décret relatif à l'inventaire centralisé des adresses et des rues (« ICAR ») (Doc. 1194 (2022-2023) N° 1) ; il sera envoyé à la Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture, imprimé et distribué ;
- le rapport présenté au nom de la Commission du budget et des infrastructures sportives par M. Tzanetatos sur la pétition pour une diminution du nombre de vols journaliers en partance de l'aéroport de Gosselies ainsi que pour la révision de l'horaire des premiers et derniers décollages pour limiter les nuisances sonores subies par les riverains et améliorer notre santé et l'écologie ; il sera imprimé et distribué sous le n° 1195 (2022-2023) N° 1.

DOCUMENTS

Prises en considération

M. le Président. – L'ordre du jour, en application de l'article 95 du règlement, appelle le Parlement à se prononcer sur la prise en considération des propositions suivantes :

- la proposition de décret et d'ordonnance conjoints déposée par M. Legasse, Mme Durenne, M. Hazée, Mmes Roberty, Nikolic et Delporte (Doc. 1188 (2022-2023) N° 1) ;
- la proposition de décret déposée par MM. Schonbrodt, Hermant, Mugemangango, Beugnies, Mmes Pavet et Bernard (Doc. 1193 (2022-2023) N° 1).

Elles ont été imprimées et distribuées.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur leur prise en considération ?

Personne ne demandant la parole, les propositions sont prises en considération. La proposition n° 1188 sera envoyée à la Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé et la proposition n° 1193 à la Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité.

DEMANDE D'AVIS DU CONSEIL D'ÉTAT

M. le Président. – Je vous informe que, en application de l'article 109.1 du règlement, j'ai décidé de solliciter l'avis du Conseil d'État, dans un délai de 30 jours, sur les amendements proposés par MM. Desquesnes, Matagne, Collin, Mme Goffinet et M. Bastin à la proposition de décret modifiant l'article 4 du Code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus, déposée par MM. Desquesnes, Collin, Mme Goffinet, MM. Antoine, Matagne et Mme Schyns (Doc. 1052 (2022-2023) N° 4).

QUESTIONS URGENTES

M. le Président. – Conformément à l'article 68 du règlement, les questions urgentes ont lieu en ce début de séance.

QUESTION URGENTE DE M. DI MATTIA À MME DE BUE, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN CHARGE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, SUR « L'IMPLANTATION DE NOUVEAUX RADARS TRONÇONS EN WALLONIE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question urgente de M. Di Mattia à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « l'implantation de nouveaux radars tronçons en Wallonie ».

La parole est à M. Di Mattia pour poser sa question.

M. Di Mattia (PS). – Madame la Ministre, les radars tronçons sont des outils modernes pour éviter les excès de vitesse sur la route.

Une nouvelle vient de tomber au niveau du Fédéral : la ministre de l'Intérieur va implémenter le nombre de radars tronçons, qui passera de 186 à plus de 421, soit 235 en plus.

La répartition géographique est interpellante, à savoir que l'essentiel des nouvelles implantations aura lieu en Flandre.

Avez-vous été consultée ? Quel est votre avis par rapport à cette répartition ?

Par ailleurs, quelle est la répartition géographique à l'échelle de la Wallonie des radars tronçons venant du Fédéral ?

Ceux financés par la Région wallonne sont-ils le reflet des zones les plus accidentogènes ?

Quelles sont vos priorités ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – Monsieur le Député, la Région est compétente pour l'installation de radars sur les voiries régionales et le Fédéral est compétent pour l'installation de radars sur les autoroutes.

L'installation de radars tronçons fait l'objet d'une concertation puisque c'est une obligation légale.

Les radars tronçons sont des outils qui complètent toutes les politiques de prévention. Ils sont efficaces sur le plan de la sécurité routière, car ils peuvent induire un changement de comportement.

Je ne peux pas vous donner la répartition géographique des radars tronçons du Fédéral dans le cadre d'une question urgente.

Sur les voiries régionales, en plus des 29 déjà présents, une trentaine de radars tronçons est prévue pour l'année 2023.

En matière de comparaison, ce n'est pas le nombre de radars qui compte – quoique nous sommes très proches de la Région flamande puisque nous avons plus ou moins 140 radars par million d'habitants –, mais la couverture du territoire.

C'est l'objectif que nous devons poursuivre.

M. le Président. – La parole est à M. Di Mattia.

M. Di Mattia (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour vos réponses.

Vous prenez note de la disparité entre les Régions et des intentions du Fédéral. Vous avez parlé d'une concertation.

Je m'étonne que le nombre d'habitants soit le critère invoqué puisqu'il y a aussi des zones accidentogènes et les caractéristiques des territoires.

Quant aux radars tronçons régionaux, votre réponse est totalement satisfaisante.

QUESTION URGENTE DE M. LIRADELFO À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE TRIPLEMENT DES BÉNÉFICES DE GSK ET LES AIDES DE LA RÉGION WALLONNE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question urgente de M. Liradelfo à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le triplement des bénéfices de GSK et les aides de la Région wallonne ».

La parole est à M. Liradelfo pour poser sa question.

M. Liradelfo (PTB). – Monsieur le Ministre, ce matin, on a appris par la presse que l'entreprise GSK a triplé ses bénéfices. Certains pourraient dire que c'est une bonne nouvelle, mais je n'ai pas la mémoire courte, et les travailleurs non plus.

Je n'ai pas oublié que GSK a licencié 386 travailleurs en 2021 et que la Région wallonne lui a fait cadeau de 85 millions d'euros d'argent public.

Pourquoi donnez-vous de l'argent à une entreprise qui triple ses bénéfices et qui licencie les travailleurs, alors que la Wallonie et les citoyens ont besoin d'argent ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, n'étant pas à un congrès du PTB, je me permets de rétablir la réalité.

Aujourd'hui, GSK emploie 9 000 personnes en Belgique, principalement en Wallonie, et a investi successivement en 2020 et en 2021. Très récemment, j'étais encore présent à Gembloux à l'annonce d'un investissement de sommes considérables dépassant au total le demi-milliard d'euros.

Nous n'avons pas aidé GSK, si ce n'est en finançant des doctorants actifs dans l'entreprise. Son rôle est considérable, à la fois en termes de santé publique, de production de vaccins, de création d'activités, d'emplois directs et indirects.

Nous l'avons vécu très directement, une phase de restructuration a été enregistrée et s'est traduite par une réorientation d'un certain nombre d'activités. J'espère que nous pouvons repartir dans une démarche de croissance.

Je parle de tous les éléments récents et non pas d'une histoire qui pourrait être beaucoup plus longue parce que GSK et ses branches ont connu, tout au long de l'histoire de notre Région, nombre de développements.

Je me suis basé sur l'ensemble des éléments de l'actualité, et il s'agit d'ailleurs d'une question qui porte sur l'actualité.

M. le Président. – La parole est à M. Liradelfo.

M. Liradelfo (PTB). – Monsieur le Ministre, les 386 travailleurs doivent être contents d'apprendre que GSK investit, mais n'est pas cela qui va leur rendre leur boulot.

Vous dites ne pas avoir donné d'argent. Si, vous avez donné 85 millions d'euros d'argent public via les accords de branche. Je veux rappeler qu'il s'agit d'une entreprise qui a fait 17 milliards d'euros de bénéfices, qui a eu 4,2 milliards d'euros de déductions fiscales et qui licencie des travailleurs.

Je comprends que vous soyez mal à l'aise. C'est tout simplement inacceptable. On ne peut pas accepter en Wallonie que l'on jette des travailleurs comme des kleenex.

QUESTION URGENTE DE MME GALANT À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LES MESURES DE PRÉVENTION VISANT LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DE SOMNIFÈRES PAR LES PATIENTS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question urgente de Mme Galant à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les mesures de prévention visant la réduction de la consommation de somnifères par les patients ».

La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

Mme Galant (MR). – Madame la Ministre, depuis ce 1er février, les pharmacies peuvent conseiller les patients sur leur consommation de somnifères. On sait les effets négatifs que peut avoir une consommation exagérée de somnifères.

Très concrètement, quelles mesures de prévention seront prises au niveau de la Wallonie pour essayer de lutter contre l'utilisation et la consommation exagérées de somnifères ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, les somnifères et les calmants délivrés dans les pharmacies relèvent des compétences fédérales.

Dans le Plan de prévention et de promotion de la santé, un axe est consacré à l'addiction médicamenteuse.

Nous allons lancer des appels à projets dans lesquels il y aura des comités de pilotage où les pharmaciens seront impliqués afin d'avoir un suivi de ces addictions médicamenteuses ainsi qu'une stratégie à moyen et long termes en matière de prévention.

M. le Président. – La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ces éléments de réponse.

Il faut poursuivre les efforts pour sensibiliser les professionnels de la santé et les patients face aux médicaments qui peuvent créer de la dépendance, car ce sont souvent des personnes en pleine souffrance qui utilisent les somnifères à mauvais escient.

Il faut aussi avoir une attention toute particulière pour les jeunes qui, dans leur mal-être, ont recours aux somnifères. C'est un phénomène qui se développe de plus en plus chez les jeunes.

Il y a donc des actions à mener en matière de prévention.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

M. le Président. – Conformément à l'article 68 du règlement, les questions d'actualité ont lieu en ce début de séance.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. ANTOINE À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE DÉTOURNEMENT DE PLUSIEURS MILLIONS D'EUROS AU DÉTRIMENT DE LA FN HERSTAL »

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME RYCKMANS À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE DÉTOURNEMENT À LA FN HERSTAL »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, de :

- M. Antoine, sur « le détournement de plusieurs millions d'euros au détriment de la FN Herstal » ;
- Mme Ryckmans, sur « le détournement à la FN Herstal ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, vendredi dernier, le site d'information *L-Post* révélait l'existence d'un détournement considérable au sein de la FN Herstal.

Il semblerait qu'un agent préposé aux achats ait mis au point un système très sophistiqué lui permettant, pendant des années, de détourner des sommes considérables. On évoque 10, 30, voire 40 millions d'euros ainsi soustraits à l'entreprise d'Herstal.

Ce matin encore, un autre quotidien précisait un peu le portrait de l'intéressé qui a manifestement plusieurs vies : employé à la FN, mais aussi organisateur d'événements culturels, agent sportif et, de surcroît, semble-t-il, en fuite en République démocratique du Congo.

Cette triste affaire, ô combien préjudiciable, soulève des questions qui attendent des réponses soit de l'entreprise, soit de son actionnaire, la SRIW, et donc fatalement du Gouvernement et de son ministre de tutelle, à savoir vous-même.

Quel est, selon vous, le montant du préjudice subi par la FN : 10, 30, 40 millions d'euros ou plus ? Peut-on déjà citer un chiffre pour fixer le préjudice ?

L'intéressé a-t-il bénéficié – ce que semblent dire certains – de complicité ou d'indifférence au sein de l'entreprise ?

Comment se fait-il que l'ancienne direction n'ait rien décelé, pas plus que le réviseur d'entreprises chargé de l'audit des comptes ?

Pourquoi la société ne s'est-elle pas dotée d'un audit interne ? C'est ce que réclamait à tue-tête l'ancien président de ce comité qui a démissionné pour protester.

Comment peut-on mener tant de vies professionnelles en même temps lorsqu'on doit en même temps être présent à Herstal, transférer des joueurs et organiser des événements sans que cela ne soulève de curiosité ?

Quelles mesures allez-vous prendre ? Envisagez-vous, comme d'aucuns le réclament, un audit général de la société pour voir s'il y a eu d'autres responsabilités ?

M. le Président. – La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). – Monsieur le Ministre, le détournement décelé à la FN Herstal représente un préjudice important et un coup dur pour l'entreprise, car on évoque les chiffres de 10, 30, voire 40 millions d'euros. Qu'en est-il en réalité ? Pouvez-vous nous en dire plus ?

L'auteur de ces faits a été identifié – il serait responsable du service des achats – et a été licencié pour faute grave la semaine dernière. La FN a déposé plainte – la justice fera son travail – et tente de recouvrer le montant de ce détournement. La Région wallonne va-t-elle s'associer à cette plainte ? Pouvez-vous nous dire plus sur le montant ?

Il semble que la découverte de cette fraude a été possible par un renforcement des systèmes de contrôle mis en place par le nouveau CEO de la FN Herstal. Depuis quand ces fraudes ont-elles lieu ? Comment expliquez-vous que les systèmes de contrôle n'aient pas pu les déceler plus tôt ?

Enfin, à la lumière de cette affaire, ne serait-il pas important que la Région wallonne rappelle à toutes les entreprises dont elle est actionnaire la nécessité de renforcer et d'actualiser les systèmes de contrôle et d'audit de gestion afin d'éviter de tels détournements et fraudes inacceptables ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame et Monsieur les Députés, à la

faveur de contrôles renforcés dans le contexte de l'élaboration du budget 2023 sont apparues des indications de fraude, de détournement et d'escroquerie à grande échelle.

Immédiatement, l'entreprise a réagi en ordonnant une analyse complémentaire, en réunissant son conseil d'administration, en étant saisie des conclusions de l'analyse menée par BDO, en ordonnant une analyse beaucoup plus large de type forensique et une analyse globale des processus de l'entreprise et de l'ensemble des éléments de la chaîne décisionnelle et de contrôle d'audit, de manière à voir si d'autres problèmes sont identifiés dans ce service ou dans d'autres départements de l'entreprise.

À la suite de ces rapports, il a été décidé de licencier immédiatement l'intéressé pour faute grave, de porter plainte auprès d'un juge d'instruction et de se constituer partie civile.

Il faudra encore un peu de temps pour pouvoir estimer l'ensemble du préjudice. Il s'agirait d'une somme évaluée à 15 millions d'euros et peut-être plus. Je ne puis évidemment pas le confirmer à ce stade.

Il ne faut respecter l'ensemble des devoirs que la justice décidera d'entreprendre. À notre niveau, nous nous sommes entretenus avec Wallonie Entreprendre, de manière à évaluer ce qu'il convient de prendre comme mesures au niveau de l'actionnaire dans la procédure en cours.

Il est évident que, tout au long de l'instruction – ce dossier est envisagé à court terme –, nous avons la possibilité à la fois de déposer plainte et de nous constituer partie civile, dès l'instant où, à l'évidence, on peut établir un préjudice ou un préjudice potentiel.

L'ensemble du groupe FN Herstal doit faire l'objet d'un examen particulièrement complet et approfondi, de type forensique, et de toutes les investigations nécessaires, de manière à ce que les travailleurs et les citoyens, vous et nous puissions être assurés que cette entreprise fonctionne de façon exemplaire.

Il faut, en cas d'autres difficultés, en identifier la source et, de façon plus globale, voir ce qui n'a pas fonctionné.

Des mécanismes internes d'audit, de contrôles croisés et de *reporting* doivent exister dans les institutions et dans les entreprises de cette nature.

Ma demande est que l'ensemble de ce travail puisse être mené également en ce qui concerne les causes qui ont fait que ce comportement ait pu avoir lieu depuis un certain nombre d'années puisqu'on me parle d'une origine remontant à 2014. J'emploie le conditionnel.

En ce qui concerne les autres entreprises dans lesquelles nous avons des participations, mon message sera rigoureusement le même : des procédures de contrôle, de *reporting* et d'audit modernes et adaptées, et qui évitent le risque.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (Les Engagés). – Je prends acte des déclarations du ministre, à savoir la réaction bien naturelle et légitime sur le plan judiciaire de se constituer partie civile, y compris probablement pour WE, ayant succédé à la SRIW.

Je prends note de la volonté du ministre d'organiser un audit général des activités et des flux financiers au sein de l'entreprise.

Il n'empêche que je reste quelque peu sur ma faim quant à l'analyse que le ministre veut réserver aux responsabilités passées puisque M. Meyers a réclamé pendant de nombreuses années un processus d'audit interne sans l'obtenir. Il a finalement démissionné en 2017 en signe de protestation.

Comment peut-on, même si l'on est travailleur, mener trois vies professionnelles de front, et ce, de manière publique, sur la place de Liège, sans que personne ne s'en soucie ?

Il y a là, me semble-t-il, un faisceau d'éléments pour lequel vous devriez continuer à vous montrer curieux.

M. le Président. – La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). – Je remercie M. le Ministre pour les explications qu'il a pu nous donner et pour sa volonté affichée d'aller au plus profond de la réflexion en menant l'audit général sur le groupe FN Herstal.

Je l'invite à penser à la filiale américaine de ce groupe afin qu'elle ne soit pas éludée dans cet audit.

Nous suivrons ce dossier et reviendrons pour savoir ce qu'il en est, à la fois de l'attitude de la Région pour s'associer à la plainte et se constituer partie civile, et pour mettre en place ces systèmes d'audits croisés dans toutes les entreprises où elle est partie prenante.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. MATAGNE À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'ANNONCE DE LA FERMETURE DE L'USINE AMCOR À MONCEAU-SUR-SAMBRE ET LES PERSPECTIVES DE REPRISE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Matagne à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'annonce de la fermeture de l'usine Amcor à Monceau-sur-Sambre et les perspectives de reprise ».

La parole est à M. Matagne pour poser sa question.

M. Matagne (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, ma question porte sur ce nouveau drame social en perspective, mais aussi, de manière plus générale, sur la manière dont l'emploi et l'entrepreneuriat peuvent être optimisés en Wallonie.

Les suppressions d'emplois à répétition et les problèmes de renouvellement de permis sont un problème récurrent pour nos entreprises.

En termes de responsabilités, j'aimerais savoir comment fonctionner pour que, à l'avenir, le taux d'emploi soit optimisé en Wallonie.

Quelles sont les perspectives pour la reprise de cette entreprise ? Quelles sont les perspectives du côté de Wallonie Entreprendre?

Comment faire en sorte que nos entrepreneurs wallons fonctionnent mieux ?

Que pouvez-vous faire au niveau du Gouvernement wallon ?

J'aimerais vous entendre sur ce dossier en particulier, mais aussi, de manière plus générale, au niveau de la Wallonie.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, il s'agit d'un nouveau drame social pour les dizaines de travailleurs concernés par l'annonce de la procédure Renault engagée, avec des pertes d'emplois à l'agenda et dans le processus décisionnel.

Notons deux éléments de difficultés majeures.

Premièrement, les difficultés quant au renouvellement de permis. C'est une société qui produit de l'emballage et du carton pour l'industrie alimentaire. La procédure concernant ce permis est toujours en cours. Elle l'était au niveau de la première instance, mais avec un certain nombre de difficultés suite au refus des fonctionnaires délégués et techniques, tel qu'il l'a été acté en première instance.

Deuxièmement, des pertes cumulées dans l'activité puisque, suivant mes informations, l'entreprise avait un déficit cumulé de 6 millions d'euros auxquels venait s'ajouter, pour le seul exercice clôturé, 1,3 million d'euros supplémentaires. La situation s'est lourdement dégradée en termes industriels, mais aussi en termes financiers.

L'entreprise n'est pas en contact, à ce stade, avec Wallonie Entreprendre, mais j'ai demandé à la *business unit* de Wallonie Entreprendre spécialisée dans le retournement, dans la reprise et dans la réorganisation d'entreprises en difficulté d'être à disposition de l'entreprise et des différents interlocuteurs concernés pour envisager toute piste pour poursuivre les activités ou, à tout le moins, une partie des activités.

Comme vous l'avez signalé, cette annonce est très récente puisqu'elle date du 27 janvier. Il est donc trop tôt pour en tirer quelque conclusion que ce soit. Une centaine d'emplois sont en jeu, dont 80 sont très directement menacés.

Nous allons nous mobiliser, de façon très forte, pour tenter de tracer à la fois des pistes industrielles et économiques, mais aussi pouvoir trouver une issue par rapport à ce problème complexe du permis d'activité que l'entreprise doit obtenir.

M. le Président. – La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (Les Engagés). – Je remercie M. le Ministre pour les précisions qu'il nous apporte et son investissement.

Devant les difficultés qu'il met en perspective – nous en sommes tous bien conscients –, nous devons trouver des pistes de solutions pérennes pour l'avenir. Le renouvellement des permis est chaque fois remis en cause pour nos entreprises. C'est une tâche complexe, mais qu'il faut étudier sur le long terme.

Entendons-nous bien, Monsieur le Ministre, je ne vous tenais pas responsable des pertes de l'entreprise, mais je voulais plutôt vous sensibiliser par rapport à l'entrepreneuriat wallon dont nous avons tous besoin afin de rassurer la Wallonie et de pérenniser l'emploi, voire d'en créer, ce qui serait encore mieux.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. FONTAINE À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE SOULÈVEMENT DE CHASSEURS CONTRE CERTAINES DÉRIVES DE LA CHASSE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le soulèvement de chasseurs contre certaines dérives de la chasse ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (PS). – Monsieur le Ministre, vous avez reçu dernièrement un courrier émanant d'une quarantaine de personnalités du monde agricole et du monde forestier. Elles se revendiquent comme une autre voie et une alternative à l'organe représentatif majoritaire dans le milieu de la chasse.

Plusieurs pratiques sont controversées, dénoncées et pointées du doigt, notamment les lâchers excessifs d'oiseaux de tir – ce qui ne démontre pas une belle image de la chasse –, le nourrissage hivernal du gibier, le nourrissage dissuasif et le non-respect des plans de tir, avec des sanctions à la clé relativement dérisoires.

Vous préparez une législation à propos du nourrissage et pour diminuer la population de sangliers. Quelles sont les convergences entre votre travail en cours et les demandes des chasseurs ?

Le groupe en question propose, quant à lui, une suppression pure et simple des nourrissages entre le 1er octobre et le 1er avril de l'année qui suit. Avez-vous pu rencontrer ce groupe ? Avez-vous rencontré l'organe représentatif majoritaire des chasseurs ? Quelle est votre analyse des propositions formulées par ce groupe ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, la chasse – ce n'est pas une surprise – est un sujet passionnant, mais aussi passionnel ; il y a à peu près autant d'avis que d'intervenants ou d'associations concernant la façon générale de la gérer.

J'ai pris connaissance du courrier et de l'expression de ces 40 personnes. Dans le cadre de la préparation de ce que la DPR prévoit concernant le nourrissage, mon cabinet et moi-même avons eu l'occasion de rencontrer des dizaines d'interlocuteurs, à la fois représentants du monde de la chasse ou agricole, des citoyens, des environnementalistes, des propriétaires ruraux et bien d'autres encore. Parmi les personnes rencontrées, on comptait un certain nombre des signataires.

À la suite de l'envoi et de la médiatisation de cette position, j'ai reçu d'innombrables positions inverses en indiquant : ces gens ont-ils oublié que l'on avait déjà précédemment, dans une histoire récente de la Région wallonne, interdit le nourrissage pendant une période hivernale, et que l'on s'était empressé de faire marche arrière quelque mois plus tard, tant la prolifération de sangliers était abondante ? Ces gens ignorent-ils que le nourrissage est déjà interdit au nord de la Wallonie, et qu'il n'empêche que les sangliers s'y répandent de façon trop importante ?

Je vais, comme vous le souhaitez et comme je m'y suis engagé, venir avec des textes cette semaine encore, cet après-midi même, à destination de mes collègues du Gouvernement. Je peux présager que ce sujet fera encore l'objet d'âpres et de longs débats. À l'évidence, il y a une surdensité de sangliers et d'ongulés, de cervidés singulièrement dans certains territoires.

Des mesures prises depuis le début de la législature, concernant les sangliers, ont porté des fruits importants relativement aux prélèvements et à la diminution dans certains territoires de la présence de sangliers. Il faut aller plus loin, je m'y suis engagé, ce sera le cas incessamment. Comme chacun le sait, la législation chasse est la seule qui peut traiter du nourrissage, mais aussi de la régulation des sangliers, des cervidés, et peut-être d'autres espèces encore. Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos éléments de réponse.

J'insiste pour que vous puissiez nous présenter très rapidement votre plan de chasse qui devait être prévu fin 2022. Nous sommes donc dans les temps.

Il me semble essentiel que les mesures prises dans ce plan, que vous nous présenterez prochainement, puissent être effectives – c'est la demande des chasseurs – le 1er juillet 2023 puisque cette date marque le début de la prochaine saison cynégétique.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME SOBRY À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES RÉSULTATS DU BAROMÈTRE NUMÉRIQUE 2022 »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Sobry à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les résultats du baromètre numérique 2022 ».

La parole est à Mme Sobry pour poser sa question.

Mme Sobry (MR). – Monsieur le Ministre, depuis 2020, l'Agence wallonne du numérique propose de mesurer gratuitement le DigiScore des entreprises afin de jauger leur maturité numérique à travers différents axes : l'infrastructure, les ressources humaines, la digitalisation des processus et la stratégie commerciale.

Les résultats collectés en 2022 auprès de plus de 3 000 entreprises sont globalement encourageants et positifs puisqu'on observe une progression générale de leur maturité numérique. En effet, alors qu'en 2020, seulement un tiers des dirigeants d'entreprises se disaient convaincus du numérique, ils sont, en 2022, 45 %.

En revanche, le niveau de formation numérique, qui n'était déjà pas très élevé en 2020, chute de 10 points pour atteindre en 2022 un taux de 22 %. Pour le dire plus clairement, cela signifie que moins d'une entreprise sur quatre déclare avoir formé au moins un de ses collaborateurs au numérique au cours des deux dernières années.

Comment analysez-vous les résultats du baromètre numérique 2022 ? Comment peut-on encourager davantage nos entreprises à former leurs collaborateurs au numérique ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame la Députée, ce baromètre est effectivement un moment important. Je voudrais vraiment remercier l'Agence du numérique. La base de calcul et les entreprises sondées sont nombreuses. On a inclus les entreprises d'économie sociale, on a corrélé avec la taille des entreprises. Il y a vraiment beaucoup à apprendre de la lecture de ce baromètre.

Parmi ces éléments, notons que l'on a bien progressé sur les points d'infrastructures – c'est-à-dire la connectivité, les points d'organisation interne, les processus de production, et cetera. Globalement, la maturité numérique de nos entreprises progresse.

Il en va de même, par exemple, de la présence sur le net, de l'utilisation d'outils digitaux, de la visibilité externe et de la connectivité de façon générale.

Il reste deux points noirs sur lesquels on doit encore beaucoup progresser. Le premier est la connectivité, c'est en route avec beaucoup de dossiers, beaucoup d'investissements, notamment sur la fibre optique dans les zonings, le *last mile*, des projets ou encore des investissements privés. Tout cela avance.

Le deuxième point qu'il faut vraiment prendre à bras le corps, c'est la formation. En effet, sans la capacité des ressources humaines et l'appropriation par les ressources des entreprises de l'ensemble des *process*, on n'y arrive pas. C'est en ce sens que, d'une part, la publicité donnée à ce baromètre va contribuer à mobiliser indubitablement les entreprises, les dirigeants, les RH, les responsables techniques par rapport à cet enjeu. D'autre part, j'ai l'intention de rencontrer l'Union wallonne, les fédérations sectorielles, l'UCM et le SNI de manière à vraiment bien cibler, sensibiliser et faire progresser la conscience, mais aussi la nécessité de former.

Troisièmement, nous avons des outils qui sont existants. Une entreprise peut tester elle-même son DigiScore sur un outil qui est à disposition à l'Agence du numérique. On peut solliciter le bénéfice de chèques numériques dans nos chèques-entreprises, on a ces dispositifs qui permettent de faire un diagnostic, d'acquérir des compétences et même de cibler certains d'entre eux, par exemple sur la cybersécurité ou sur d'autres éléments encore. Nous poursuivons sur les différents critères que vous avez soulignés.

Par ailleurs, on a un gros point noir la formation. Il faut vraiment y travailler. De plus, il y a un point d'attention en route, c'est la connectivité fibre optique et la capacité de bande passante, la rapidité à l'échelle de l'ensemble de notre territoire.

M. le Président. – La parole est à Mme Sobry.

Mme Sobry (MR). – Monsieur le Ministre, je partage votre analyse relative aux résultats de ce baromètre. Il convient d'en souligner les chiffres positifs.

La formation reste un des leviers principaux, si pas le levier principal, pour tendre vers une numérisation plus aboutie de nos entreprises à long terme. Elles sont apparemment prêtes d'après ce que le baromètre numérique nous révèle.

Il faut maintenant que la formation ad hoc puisse suivre pour ne pas que l'on mette un frein à la transition vers le numérique de notre tissu économique.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. HARDY À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES INFRASTRUCTURES, SUR « L'IMPACT DES NIVEAUX DE PEB POUR LES FUTURES VENTES DE BÂTIMENTS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Hardy à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « l'impact des niveaux de PEB pour les futures ventes de bâtiments ».

La parole est à M. Hardy pour poser sa question.

M. Hardy (PS). – Monsieur le Ministre, vous avez annoncé récemment dans la presse, dans le cadre du plan Air-Climat-Énergie, qu'une nouvelle obligation de la part des nouveaux acquéreurs serait d'améliorer la performance énergétique de leur habitat dans les cinq ans de leur acquisition. Cet objectif devrait commencer à partir de 2025. Je partage l'objectif de diminuer les émissions de gaz à effet de serre et l'ambition du Gouvernement à cet égard.

Vous avez aussi dit que ce texte était en première lecture et qu'il devrait aboutir dans le courant du mois de mars. Cela me rassure que des aides soient envisagées, notamment pour les revenus les plus faibles, mais je voulais savoir quelle était la définition d'un revenu plus faible, en sachant que l'on a une échelle de 1 à 6. On sait que l'on est dans un contexte difficile pour les ménages. On sait que les prix de l'immobilier de manière générale augmentent, les taux d'intérêt aussi. Pour celles et ceux qui n'ont pas la chance d'hériter d'un patrimoine, il devient de plus en plus difficile de faire simplement l'acquisition d'un bien.

Dans ce contexte, je voulais savoir quels éléments étaient de nature à pouvoir nous assurer des précisions sur les déclarations que vous avez faites ce week-end dans la presse?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures. – Monsieur le Député, la question de la rénovation des bâtiments est un sujet important. Dans la réduction de nos émissions et dans la transition énergétique, la consommation des bâtiments est un sujet central.

Vous nous parlez de l'une des mesures qui font partie du projet de plan Air-Climat-Énergie, sur lequel le Gouvernement s'est prononcé une première fois, qui a été soumis à large consultation et pour lequel il y aura une adoption définitive d'ici le mois de mars. Votre Parlement a d'ailleurs organisé un débat à ce sujet pas plus tard que lundi. C'est donc une mesure qui n'est pas encore prise définitivement, notamment en termes d'échéancier précis, puisqu'il s'agit de déterminer, à partir d'une certaine date, une obligation pour les nouveaux acquéreurs d'atteindre un certain niveau énergétique dans un premier temps, puis un meilleur niveau énergétique dans les cinq ans de l'acquisition.

Vous demandez s'il y aura une difficulté d'accès ou une difficulté de financement des travaux pour les jeunes. En fait, des effets vont s'additionner. Un des premiers effets est que les bâtiments, les logements les moins bien isolés vont être vendus à meilleur prix ; cela aura un impact à l'achat. Très souvent, des jeunes en particulier qui achètent un bâtiment ont un projet de rénovation important.

Ici, dans ce projet de rénovation, ils auront une obligation d'atteindre dans les cinq ans un certain niveau d'isolation, mais ils auront peut-être pu bénéficier d'un meilleur prix pour l'achat du bâtiment.

Cependant, on constate déjà maintenant, à cause de la crise énergétique, une corrélation entre le prix de vente et le niveau d'isolation.

Deuxièmement, des mécanismes vont en effet être prévus. Ils ne sont pas encore tous élaborés. Il existe déjà des primes très importantes aujourd'hui, jusqu'à fois six en fonction du niveau de revenus. Ce sera renforcé, puisqu'il y a un projet de renforcement cette année, des budgets sont prévus. Il y aura aussi une simplification des procédures.

Nous allons continuer de travailler sur tous ces éléments. Je ne vais pas entrer dans tous les détails en deux minutes, nous aurons l'occasion d'y revenir largement déjà lundi puis dans les travaux de la commission.

M. le Président. – La parole est à M. Hardy.

M. Hardy (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour ces éléments.

Cela concerne les jeunes, mais pas seulement. Aujourd'hui, une grande partie de la population a des difficultés pour simplement acquérir un bien. Quand on imagine un bien modeste, par exemple à 120 000 euros, avec le fait que l'on ne puisse pas emprunter 100 % de la quotité plus les frais dans le cadre du prêt hypothécaire, on est à 25 % du bien à détenir en fonds propres. C'est très compliqué, cela représente 30 000 euros pour un bien de 100 000 euros par exemple.

Par ailleurs, je me réjouis que des primes soient envisagées, mais il faudra aussi améliorer les démarches administratives. On sera très attentifs, avec le groupe

socialiste, à ce que ces aides soient à la hauteur des obligations que le Gouvernement demande aux citoyens.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME BERNARD À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LES RÉPONSES DU GOUVERNEMENT WALLON À LA MANIFESTATION DU SECTEUR NON MARCHAND »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Bernard à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les réponses du Gouvernement wallon à la manifestation du secteur non marchand ».

La parole est à Mme Bernard pour poser sa question.

Mme Bernard (PTB). – Madame la Ministre, j'étais hier à Bruxelles avec les 22 000 travailleurs et travailleuses du secteur non marchand qui manifestaient pour dénoncer les conditions de travail et la pénurie de personnel. Effectivement, le secteur n'attire plus les jeunes et cela a des conséquences terribles sur la qualité du travail. On s'engage pour servir et aider les gens, et, dans la réalité, on se retrouve bien souvent à frôler la maltraitance.

J'ai eu l'occasion d'échanger avec plusieurs manifestantes, parce qu'il y avait beaucoup de femmes. De jeunes infirmières disaient que quand elles étaient aux études, la moitié de leur classe a failli changer d'orientation, tellement les stages étaient confrontants en matière de conditions de travail.

Il y avait des aides familiales. Ce sont les MacGyver de l'aide à domicile, elles peuvent tout faire : elles font le ménage, les courses, la cuisine, les papiers administratifs et écoutent attentivement les bénéficiaires.

Elles m'expliquaient que leur formation dure normalement 18 mois en promotion sociale ou deux ans à l'école professionnelle. Maintenant, on envisage de faire des formations accélérées en quatre mois. Elles se demandent quelle est encore la valeur de leur profession, si l'on veut aller si vite pour les former. Or, elles sont porteuses de grandes responsabilités envers les gens.

Il y avait aussi Jean-François du secteur handicap qui est en fin de carrière et est en plan Tandem. Ce plan est en voie d'extinction. Au 30 juin, ce ne sera plus possible de le faire.

C'est une façon pour les travailleurs qui ont beaucoup travaillé et qui sont usés de terminer leur carrière doucement, et en même temps de faire entrer des jeunes doucement dans leur carrière, dans des professions difficiles.

Puisqu'il y avait des possibilités d'aménagement de fin de carrière pour concilier vie privée et vie familiale au contentement de tout le monde – les travailleurs comme les institutions – pourquoi ce genre de dispositif n'est-il plus possible en Région wallonne ? Envisagez-vous de le remettre en place ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, ma formation politique et moi sommes très solidaires des travailleurs du non-marchand et des travailleuses.

Dans le secteur des APE, 68 % sont des femmes. C'est logique de retrouver autant de femmes dans les manifestations qui vont au Fédéral et dans les autres entités demander principalement des reconnaissances, de la manière un peu pionnière dont la Wallonie a travaillé, que ce soit en sécurisant les travailleurs et les travailleuses APE – ce que ce Gouvernement a fait –, ou que ce soit en augmentant de manière très importante de 60 millions d'euros en plus de l'indexation, l'indexation étant automatique.

Dans l'histoire de la Région wallonne, jamais un accord non marchand n'avait amené autant de moyens pour revaloriser ses travailleuses, avec des moyens qui arriveront encore en supplément l'année prochaine, à hauteur de 260 millions d'euros.

Ces moyens sont totalement nécessaires, parce que ce sont de travailleurs et des travailleuses qui rapportent plus à la société qu'ils ne coûtent. Nous devons continuer sans rechigner à soutenir ce secteur qui en a besoin. Nous devons aussi soutenir ces travailleurs.

Par exemple, les aides familiales ont reçu 180 euros : une nouvelle aide familiale qui arrive ou un aide familial qui entre en fonction a 180 euros brut par mois en plus. Un travailleur de 58 ans par exemple qui est aide familiale et a envie de lever le pied en diminuant son temps de travail peut passer de 38 heures à 32 heures gratuitement. S'il ne souhaite pas le faire, il va avoir plus de 450 euros par mois en plus.

Pour les travailleurs du non-marchand, les montants ont été affectés soit pour augmenter le salaire, soit pour prendre des mesures ou engager des personnes supplémentaires, comme dans les maisons de repos. Ce sont les partenaires sociaux qui ont choisi ces mesures.

Par exemple, dans les entreprises de travail adapté, ils ont souhaité augmenter leur salaire. Nous l'avons choisi et nous avons accepté ce que les partenaires sociaux ont dit.

Je le répète, ce Gouvernement est au côté du secteur non marchand et continuera à l'être, parce que l'on a besoin d'eux.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Bernard (PTB). – Je vous remercie, Madame la Ministre.

Il y a eu des initiatives au niveau régional, essentiellement avec les accords du non-marchand, ayant majoritairement servi à augmenter les salaires et les rémunérations.

Une des grandes demandes du secteur est au niveau de la qualité du travail et d'avoir suffisamment de bras, de temps, d'espace pour réaliser un travail de qualité.

Je pense qu'il y a encore beaucoup à investir. Cela coûtera de l'argent et il faudra le trouver. C'est la responsabilité de tous ceux et celles qui veulent s'engager pour ce secteur.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME LAFFUT À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LES INÉGALITÉS TERRITORIALES DANS L'OFFRE DE MAISONS DE RESSOURCEMENT »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Laffut à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les inégalités territoriales dans l'offre de maisons de ressourcement ».

La parole est à Mme Laffut pour poser sa question.

Mme Laffut (MR). – Madame la Ministre, vous avez récemment accordé un subside structurel aux neuf maisons de ressourcement présentes en Wallonie pour la période 2021-2022.

Il existe au total 13 maisons de ressourcement en Wallonie, mais il n'y en a actuellement pas en Province de Luxembourg.

Celles-ci sont également appelées maisons du bien-être ou du mieux-être, et prodiguent des activités et des soins de qualité permettant d'accompagner au mieux le patient pendant et après ses traitements.

Avez-vous déjà été contactée par des associations, par les médecins ou par la Province de Luxembourg ? Quel signal avez-vous pu leur donner ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, les maisons de ressourcement sont essentielles quand on est atteint d'un cancer et que l'on a besoin de rebondir. Souvent, après le traitement, on a besoin d'être accompagné pour éviter le vide et pour reprendre professionnellement ou globalement dans la vie sociale.

Ce travail remarquable était précédemment financé par des mécènes, des dons privés, parfois des fondations, mais il est important que les pouvoirs publics puissent le financer. C'est ce que la Région wallonne a fait. Le Gouvernement, à travers principalement les financements de l'AViQ, a permis 540 000 euros pour soutenir un coordinateur dans les maisons de ressourcement existantes. Certaines fonctionnaient depuis très longtemps.

Durant le dernier trimestre de l'année dernière, une oncologue a contacté mon cabinet pour m'évoquer son intention d'en ouvrir une en Province de Luxembourg étant donné qu'il n'en existe pas. Comme on l'a fait pour les relais sociaux, nous souhaitons, dans la Province du Brabant wallon et dans la Province de Luxembourg, que la couverture se fasse sur l'ensemble du territoire.

M. le Président. – La parole est à Mme Laffut.

Mme Laffut (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre.

On se réjouit que ces initiatives fassent aujourd'hui l'objet d'un financement structurel par la Région. Ces initiatives importantes rassemblent tout le monde et sont saluées tant par le personnel soignant ainsi que par la Fondation contre le cancer. Évidemment, ils ne peuvent pas être à l'initiative pour trouver de structures.

La Province de Luxembourg a également pris en charge ce dossier essentiel. J'ai déjà eu l'occasion de vous interpeller par rapport à l'absence d'une clinique du sein en Province de Luxembourg où il y a le projet Vivalia 2025. Cette problématique peut être aussi étudiée dans ce cadre. Certains optent pour la création de maisons de ressourcement au sein de l'hôpital, d'autres à l'extérieur. Je pense que les professionnels doivent se mettre d'accord par rapport à la localisation.

Dans le cadre de cette restructuration de Vivalia 2025 et des polycliniques qui pourraient continuer à fonctionner par la suite, cette initiative mérite d'être examinée et soutenue à l'avenir.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. TZANETATOS À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LA RÉVISION DU SYSTÈME DE FORMATION POUR DEMANDEURS D'EMPLOI AU SEIN DU FOREM »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Tzanetatos à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la révision du système de formation pour demandeurs d'emploi au sein du FOREm ».

La parole est à M. Tzanetatos pour poser sa question.

M. Tzanetatos (MR). – Madame la Ministre, on a appris que le FOREm, avec un budget d'environ 2 milliards d'euros dont un peu plus d'un quart affecté à la formation et à la remise à l'emploi, n'a un taux d'efficacité que de 18 %.

Cela pose question au regard des montants affectés, de l'efficacité, mais également dans la comparaison que l'on peut faire avec l'IFAPME qui, à travers la formation en entreprise, atteint, au regard du budget qui lui est alloué, quatre à cinq fois moins, un taux d'efficacité cent fois plus élevé. Et encore, apprend-on, 100 fois plus élevé sans tenir compte de tous les coûts de formation au FOREm qui sont comblés en entreprise par le fait que l'entreprise a, de facto, ou naturellement, le matériel à sa disposition et un matériel de pointe.

Cela pose question parce que, on le sait, l'emploi en Wallonie fait défaut. La formation est un outil pour remédier à ce défaut et les acteurs doivent finalement être privilégiés ou les moyens doivent être orientés pour privilégier l'acteur le plus efficace.

Quelle est votre vision par rapport à cette question ? Comment comptez-vous, finalement, faire en sorte que la formation en entreprise qui vise à permettre à un demandeur d'emploi à réellement appréhender le monde du travail vers lequel il s'oriente puisse être bien mieux servi pour porter au mieux les fruits du travail et former correctement à l'emploi ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, si les chiffres étaient ceux que vous avez évoqués, évidemment, ce serait profondément alarmant. Je pense que nous nous serions associés, vous et votre formation politique qui avez avec moi la cotutelle sur le FOREm, et nous aurions été bien alarmés depuis bien longtemps.

Heureusement, cet article confond ou ne remet pas en perspective des éléments et cela va me permettre, à travers cette tribune, de donner quelques informations.

D'abord, le budget pour les formations n'est pas de 500 millions d'euros comme il l'a été évoqué, mais de 5 fois moins important, c'est-à-dire de 100 millions d'euros. Premier élément.

Deuxième élément, au niveau de l'IFAPME, ce n'est pas l'institut qui fait les formations, ce sont des ASBL distinctes.

Troisième élément, le coût des formateurs au niveau de l'IFAPME, ce sont des vacataires, ce sont des gens qui travaillent dans leur domaine professionnel et qui viennent donner des cours durant quelques heures, tandis qu'au niveau du FOREm ce sont des travailleurs qui sont sur le *payroll* du FOREm et donc les coûts sont forcément différents.

Quatrième élément, le FOREm forme beaucoup plus de demandeurs d'emploi. Il en forme, par exemple, 90 000 de plus.

Tout cela remet en perspective aussi les chiffres, d'autant que les 18 % que vous évoquez ne sont pas des chiffres d'efficacité. Ce sont des chiffres qui viennent d'une analyse mise dans le contrat de gestion du FOREm, qui demande au demandeur d'emploi quel est leur sentiment par rapport à l'insertion. C'est à ce moment-là que viennent les 18 %.

Toutefois, prenons les chiffres d'insertion puisque nous avons, par exemple, au niveau du PFI : 97 % de taux d'insertion dans les 12 mois, le plan Formation-Insertion ; le dispositif de la FALT : 85 % dans les 18 mois.

Les stages de fin de formation, pour lesquels nous avons mobilisé des moyens importants au niveau du Gouvernement, notamment dans les métiers en pénurie et qui donnent des résultats puisque 58 % de réinsertion dans les 6 mois et 71 % dans les 12 mois et l'opération Coup de poing pénuries : 62 %.

Voilà qui devrait nous permettre de partir d'une réalité ce qui ne nous empêche pas de devoir continuer à performer pour les formations du FOREm.

M. le Président. – La parole est à M. Tzanetatos

M. Tzanetatos (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse.

Je n'ai pas envie de pérorer jusqu'à l'aurore sur les chiffres. Une chose est sûre, c'est que le FOREm a un budget énorme et que, en termes d'efficacité, ma formation politique, qu'elle soit dans l'opposition ou

dans la majorité – puisque vous l'avez citée –, n'a jamais dénié remettre en cause l'efficacité de l'outil du FOREm, mais finalement, avec les moyens débloqués, il fallait s'attendre à beaucoup plus d'efficacité.

Une chose est certaine, c'est que l'IFAPME démontre qu'elle a une utilité. Elle arrive à mettre beaucoup plus en connectivité le demandeur d'emploi, la personne à former, avec le monde du travail et les entreprises sont demandeuses de cela.

C'est une piste de solution qu'il faut approfondir pour lui permettre d'être beaucoup plus efficace sur le terreau de l'inactivité wallonne, car le nombre de chômeurs, en Wallonie, est à ce point important que l'on doit pouvoir un moment sortir des postures et se dire : « S'il y a une autre piste à explorer, explorons-la ».

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME BERNARD À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « L'APPEL DES SYNDICATS AUX GOUVERNEMENTS RÉGIONAUX À PROPOS DU SECTEUR DES TITRES-SERVICES »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Bernard à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'appel des syndicats aux gouvernements régionaux à propos du secteur des titres-services ».

La parole est à Mme Bernard pour poser sa question.

Mme Bernard (PTB). – Madame la Ministre, il y a 160 000 aides ménagères en Belgique, dont 40 000 en Wallonie. Après la construction, c'est le plus grand secteur en termes de nombre d'emplois. Il y a un million de personnes qui font appel à leurs services. Pourtant, il s'agit d'un secteur où les conditions de travail sont vraiment très difficiles.

Outre le salaire minimum qui est très bas – moins de 14 euros brut de l'heure –, il y a aussi des conditions de travail qui sont très très difficiles. Il y a beaucoup de travailleuses qui tombent malades dans les cinq premières années de leur profession.

Une étude, auprès de 180 entreprises, vient de confirmer ce que les organisations syndicales dénoncent depuis déjà longtemps. Nonante pour cent des entreprises de titres-services ne respectent pas la santé des travailleuses et la loi sur le bien-être au travail. Il y en a même 1 sur 2 qui ne respecte pas la protection de la maternité dans un secteur où plus de 98 % des travailleurs sont des travailleuses susceptibles d'être mamans. Ce n'est pas normal. Les syndicats dénoncent ces conditions de travail. Ils demandent aux employeurs de respecter les travailleuses, mais les employeurs balayent à chaque fois toutes les propositions. Par exemple, quand les travailleuses disent que cela est trop dur de travailler à temps plein, ils leur disent : « Tu n'as qu'à travailler à temps partiel. » Le problème est qu'à temps partiel, quand on doit nourrir une famille, cela ne suffit pas.

Le Fonds de formations sectorielles qui donne des formations sur l'utilisation du matériel ergonomique, mais, si les patrons ne mettent pas les outils à disposition – par exemple, des manches télescopiques –, comment voulez-vous appliquer dans les familles ce que l'on a appris à la formation ?

On a constaté que les mi-temps médicaux sont plus nombreux dans le secteur des titres-services que dans le secteur de la construction. Madame la Ministre, les syndicats vous demandent de prendre des sanctions, quitte à enlever les agréments aux entreprises de titres-services qui ne respectent pas les travailleuses, allez-vous le faire ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, je n'ai heureusement pas attendu cette interpellation, et trois ans de fonction comme ministre de l'Emploi, pour prendre des mesures à l'égard du secteur des titres-services. En effet, j'ai pris 11 retraits d'agrément avec sursis et cinq retraits immédiats. Cela est la responsabilité que j'ai prise comme ministre de l'Emploi depuis le début de cette législature à chaque fois qu'il y avait des inspections qui nécessitaient de prendre nos responsabilités à travers la commission d'agrément.

Je pense que c'est important de les soutenir. D'ailleurs, la Wallonie et le Gouvernement, et vous-mêmes – en tout cas la majorité du Gouvernement –, ont pris des mesures pour pouvoir soutenir mieux que n'importe quelle autre région les travailleuses des titres-services. Nous sommes la seule Région à avoir mis un plafond minimum d'heures de travail pour éviter les effets que vous expliquez en faveur des titres-services avec les horaires minimaux : 19 heures minimum. Nous avons renforcé leurs formations, parce qu'il y a un fonds de formations professionnelles qui doit servir pleinement à pouvoir permettre à ces travailleuses de rebondir vers d'autres secteurs parce que c'est un secteur pénible, parce qu'il y a beaucoup d'accidents et de problèmes musculo-squelettiques, et que nous devons penser à leur avenir et à l'ensemble de leur carrière.

Nous avons aussi inscrit des conventions où nous demandons spécifiquement qu'il y ait quelqu'un de l'entreprise qui accompagne la travailleuse ou le travailleur des titres-services pour vérifier que le travail ne les met pas en danger. Nous avons aussi avancé sur un certain nombre de produits et contre le harcèlement de ces travailleuses.

Par rapport à l'inspection – et je me réjouis que le Fédéral ait pris une inspection puisque dans le cadre du bien-être au travail, cela est sa responsabilité principale –, j'ai immédiatement demandé que la Région wallonne, à travers l'inspection régionale, prenne connaissance de ce rapport qui lui a été transmis. La commission d'agrément va se réunir, en suite de quoi je prendrai mes responsabilités, comme à mon habitude.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Bernard (PTB). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse.

Vous dites que vous avez pris des mesures dans la région pour soutenir le secteur. L'horaire minimum est de 19 heures, mais quand on est seule avec des enfants ce n'est pas suffisant pour nourrir la famille. Il faudrait alors des conditions de travail qui permettent de travailler à temps plein.

Vous dites que vous avez renforcé la formation. Je viens de vous dire, dans la question : si les employeurs ne mettent pas les outils à disposition, comment voulez-vous appliquer la formation, puisque l'on n'a pas de quoi ?

La convention des visites à domicile, j'ai entendu encore ce matin, avec les responsables syndicaux, que les employeurs n'ont pas encore reçu la directive, donc il y a urgence.

Ce sont donc des mesures qu'il faudra continuer à suivre. Ils vous demandent explicitement de prendre des sanctions. Les règles qui sont à suivre maintenant sont essentiellement financières, donc il faut mettre des conditions pour agréer les entreprises en matière de bien-être au travail et de santé des travailleuses. On attend là aussi que vous preniez vos responsabilités.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. DEVIN À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LES MENACES ET VIOLENCES VERBALES À L'ÉGARD DES MANDATAIRES LOCAUX »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Devin à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les menaces et violences verbales à l'égard des mandataires locaux ».

La parole est à M. Devin pour poser sa question.

M. Devin (PS). – Monsieur le Ministre, en Commission des pouvoirs locaux, nous avons pu travailler avec les collègues sur le blues des mandataires, notamment avec l'Union des villes et communes de Wallonie. Plusieurs se sont exprimés, certains par rapport à une lassitude des crises successives qui frappent les Wallonnes et Wallons et qui impactent directement leur travail, d'autres par rapport aux difficultés des méandres administratifs que doivent emprunter les différents dossiers.

Ensuite, cela a été les réseaux sociaux, avec les attaques répétées ad hominem par rapport aux mandataires communaux, aux membres de la sphère politique.

On a déjà connu par le passé, c'est ce qui fait l'actualité aujourd'hui, des menaces de mort. Monsieur le Ministre, vous avez été nommément cité, vous avez menacé, un ancien collègue également, un collègue actuel aussi. Nous sommes plusieurs ici à avoir déjà été menacés de mort. Certaines affaires ont d'ailleurs été jugées en justice.

J'en viens à ma question. Quelles initiatives comptez-vous prendre à la suite de la tournée des différents mandataires communaux que vous avez effectuée ?

J'ai pu lire l'une ou l'autre de vos réflexions, mais dans cet hémicycle ici, devant les députés wallons, que pouvez-vous nous dire par rapport aux initiatives que vous allez prendre en la matière pour donner cette confiance, cette sécurité pour que nous puissions pleinement exercer notre mandat démocratique dans une société qui se pose des questions par rapport à des responsables politiques qui doivent pouvoir travailler dans la manière la plus consciencieuse possible, pour assurer la bonne gestion politique de cette société ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, au-delà de mon cas personnel, la commission avait déjà réalisé un travail important sur ce que l'on a appelé le blues des mandataires. Quand j'ai réalisé la tournée de presque toute la Wallonie avec l'opération #AmbitionsCommunes, j'ai constaté une dégradation du climat et une immédiateté auxquelles sont soumis les mandataires communaux, une dégradation du climat avec de plus en plus d'insultes, des calomnies et parfois des menaces, malheureusement.

Sans aller jusque là, il est évident que la liberté d'expression est un sacro-saint principe, qu'il est important de dialoguer, mais la liberté d'expression ne peut pas aller jusqu'à des menaces, jusqu'à du harcèlement.

Vous me demandez ce que l'on peut faire contre cela. Je vois beaucoup de collègues découragés. On dit même que certains ne se représenteront plus compte tenu du bilan qu'ils font de leurs actions et de cette pression souvent liée aux réseaux sociaux. J'ai entendu beaucoup de plaintes par rapport à cela.

La première mesure à prendre est collective, c'est donner du sens à notre action, faire les choses en toute transparence.

Deuxièmement, j'ai demandé eu SPW IAS de se tenir à la disposition des mandataires communaux pour leur expliquer leurs droits et leurs devoirs par rapport à l'attitude qu'ils peuvent avoir dans ce genre de situations, dans le sens d'avoir une administration de tutelle-conseil, de support.

Enfin, lorsque la situation se dégrade à ce point, la législation devrait évoluer. Comme je l'ai exprimé dans la presse, le Code pénal date de 1967. Il y a aussi des jurisprudences liées à la Constitution, mais il faudrait pouvoir réguler tout cela.

Je prendrai l'initiative de contacter le ministre de la Justice et les différents parquets pour les sensibiliser à cette problématique. On ne peut pas se retrouver dans une situation d'impunité. Compte tenu des différentes jurisprudences en cours, on se trouve souvent démunis, avec une situation d'impunité. C'est le pire, je souhaiterais que la législation évolue pour protéger les mandataires locaux, les mandataires en général. En protégeant les mandataires, c'est aussi la démocratie que l'on protège.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Devin (PS). – Je vous remercie pour votre réponse, Monsieur le Ministre.

Comme vous, je pense que nous avons changé de siècle, qu'il faut pouvoir asseoir notre législation en la matière. Il n'y a pas que les lettres anonymes. Il y a également les réseaux sociaux, que ce soit de manière ouverte ou cachée.

Il faut donner cette assise pour que le mandat public puisse être exercé pleinement et qu'il n'y ait ni impunité ni laxisme en la matière, pour que la Wallonie et les mandataires communaux puissent travailler au plus grand bénéfice de l'ensemble des citoyens.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. FLORENT À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « L'ENQUÊTE DU FORUM DES JEUNES ET LEUR DEMANDE D'ÊTRE MIEUX INFORMÉS EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Florent à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'enquête du Forum des jeunes et leur demande d'être mieux informés en matière d'environnement ».

La parole est à M. Florent pour poser sa question.

M. Florent (Ecolo). – Madame la Ministre, le Forum des jeunes est une association de jeunesse active dans l'organisation de projets participatifs avec des jeunes de 16 à 30 ans. Il a réalisé une grande enquête auprès des jeunes : 1 019 jeunes ont été sondés pour connaître leurs attentes par rapport à la sensibilisation aux questions liées à l'environnement.

Il en ressort qu'une très grande partie – 91 % – demande davantage de sensibilisation et de connaissances scientifiques liées à l'environnement dans leur cursus scolaire. Trois quarts d'entre eux estiment que leur cursus scolaire n'avait pas suffisamment abordé ces questions, ou de manière trop limitée. Un grand nombre – 84 % – est incapable de trouver des informations fiables et scientifiques sur le réchauffement climatique qui soient également accessibles aux jeunes. Le Forum des jeunes relaie une forte demande que des ateliers de participation en dehors ou au sein des classes puissent avoir lieu, avec des intervenants extérieurs au monde scolaire.

Si je vous interroge, c'est parce que le Forum veut contacter les différents ministres concernés : l'Éducation au premier chef, mais également les ministres de l'Environnement dans les Régions. Des collaborations ont lieu entre la Fédération et les Régions. Un accord de coopération les lie pour ces questions depuis 2012.

Avez-vous pris connaissance de cette étude ? Quelle est votre analyse ? Comptez-vous rencontrer les représentants du Forum des jeunes ? Surtout, comment mieux articuler le travail commun entre les Régions et la Fédération Wallonie-Bruxelles, afin de répondre de manière positive à cet enjeu des jeunes ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, vous avez raison, la formation des jeunes est essentielle face aux enjeux qui

sont aujourd'hui les nôtres, en particulier en matière de changements climatiques ou d'évolution de notre société sous les enjeux environnementaux. Nous devons travailler à renforcer encore leur formation au sein de leur cursus scolaire.

Je voudrais rappeler qu'un décret institue un accord de coopération entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'éducation relative à l'environnement. Cet accord de coopération prévoit un plan d'action triennal. Nous en sommes aujourd'hui au plan d'action 2021-2024, dans lequel ces enjeux sont évoqués.

Dans le cadre du Pacte d'excellence, de nombreux échanges avaient déjà eu lieu au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour intégrer davantage cet élément. Nous avons voulu aller plus loin et j'ai pris l'été dernier contact avec notre homologue à la Fédération Wallonie-Bruxelles, Caroline Désir, mais également avec Alain Maron, mon homologue régional bruxellois en matière d'environnement, pour travailler à renforcer encore nos différents outils.

Nous avons convenu d'avancer sur trois éléments concrets :

- une circulaire qui sera envoyée prochainement à l'ensemble des établissements, de la maternelle au secondaire, qui va insister sur l'importance d'intégrer ces problématiques d'éducation à l'environnement dans le cadre des cursus scolaires ;
- la formation continuée des enseignants pour former ceux-ci à ces différents enjeux, à travers le conseil de formation qui leur est dédié ;
- complémentairement aux référentiels liés au Pacte d'excellence, qui sont d'ores et déjà validés par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, des fiches thématiques complémentaires en matière d'environnement, qui sont en cours de rédaction par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le but de compléter ces référentiels avec des éléments plus concrets en termes de contenu d'enseignement.

Nous avançons avec ces outils concrets qui nous permettront, dès la rentrée prochaine, je l'espère, d'outiller davantage nos élèves en matière d'éducation à l'environnement.

M. le Président. – La parole est à M. Florent.

M. Florent (Ecolo). – Vous avez, Madame la Ministre, bien brossé l'ensemble des enjeux. Cela démontre la grande implication des Régions et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Comme vous l'avez dit, les référentiels ont été adoptés par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et intègrent bien plus qu'auparavant les questions liées à l'environnement et au climat. Vous avez également souligné l'importance de la formation des enseignants, c'est une question que nous relaierons auprès de la ministre de l'Enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Je souhaitais dire à nouveau qu'une demande forte émane aujourd'hui directement du milieu associatif de la jeunesse. Ce n'est pas quelque chose qui vient d'en haut, c'est une demande de plus en plus pressante de la part des jeunes. Il me semble normal que les différentes institutions se mettent en commun, comme elles le font pour cette demande.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. WITSEL À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LE RESPECT DU BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX TRANSITANT PAR LES AÉROPORTS RÉGIONAUX »

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. DODRIMONT À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LA MORT DE TROIS PARESSEUX À LIEGE AIRPORT »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, de :

- M. Witsel, sur « le respect du bien-être des animaux transitant par les aéroports régionaux » ;
- M. Dodrimont, sur « la mort de trois paresseux à Liege Airport ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Witsel (PS). – Madame la Ministre, les chutes de neige et le gel du week-end du 20 janvier ont impacté directement Liege Airport, ce qui a mené à l'arrêt partiel des activités. J'ai pu interroger votre collègue, le ministre Dolimont, en charge des Aéroports, quant à la mise à l'arrêt des pistes sans savoir ce qui était en train de se dérouler. Un avion venant du Pérou et atterrissant à Liege Airport dans la nuit de vendredi à samedi s'est posé avec neuf paresseux à son bord. Plus de 24 heures après l'atterrissage, les portes se sont ouvertes et le décès de trois paresseux a été constaté.

Quelles sont les premières conclusions de l'enquête ? Qui est responsable ? Quelles sanctions pourrait-on envisager ? Comment s'assure-t-on que le bien-être animal lors des transports en avion soit respecté au sein de nos aéroports ? Les contrôles sont-ils suffisants ?

M. le Président. – La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

M. Dodrimont (MR). – Madame la Ministre, l'aéroport de Liège fait figure, notamment en termes de transport d'équidés, de bon élève, avec un hôtel les accueillant lorsqu'ils sont en transit. Malheureusement, cette image particulièrement positive est ternie par les événements que mon collègue vient de rappeler. En effet, trois mammifères paresseux sont décédés dans des circonstances très compliquées. On s'est aperçu qu'ils étaient sur le tarmac de l'aéroport sans que personne ne s'en soucie, et c'est seulement 24 heures après l'atterrissage de l'avion que l'on s'est rendu compte qu'il y avait ces animaux en situation de souffrance. Six d'entre eux ont pu être sauvés, fort heureusement, mais trois ont péri.

Qu'en est-il de la situation et des responsabilités ? La cellule du bien-être animal, présente dans de nombreuses situations sur nos aéroports, se devait d'intervenir dans cette situation. L'AFSCA était-elle également concernée par un contrôle éventuel dans cette situation ?

D'aucuns signalent qu'il y a trop peu de contrôles, trop peu d'agents pour exercer ceux-ci, c'est ce qu'on lit dans la presse. Qu'en est-il exactement des responsabilités ? Manque-t-on réellement d'agents au sein de la cellule du bien-être animal pour contrôler ce type de situation ? Est-ce la raison de ces circonstances particulièrement pénibles vécues sur cet aéroport ?

Que peut-on faire pour que cette situation ne puisse plus se représenter ? Des avions bloqués sur une piste d'un aéroport, cela peut encore se reproduire. Dans ces avions, on le sait, il y a du transport d'animaux. Il faut donc être extrêmement vigilants.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Messieurs les Députés, j'ai appris avec beaucoup de tristesse la mort de ces animaux à Liege Airport. C'est une situation totalement inacceptable, et nous devrons faire toute la lumière nécessaire sur ces événements et sur ces responsabilités pour éviter que de telles situations ne se reproduisent. C'est pourquoi mon administration et moi-même suivons cette situation avec beaucoup d'attention.

Quels sont les faits connus à ce jour ? Le samedi 21 janvier, dans la matinée, un vol en provenance du Pérou, avec comme destination la Malaisie via le Qatar, a atterri à Liege Airport avec la présence – vous l'avez rappelé – de neuf paresseux. L'organisateur du transport est la société Swissport. En principe, un transit de deux heures est prévu dans de telles situations sans déchargement, mais, vu les conditions météo, l'avion a dû être immobilisé.

Le dimanche en fin de matinée, Swissport prévient l'AFSCA de la présence de paresseux, sans maintien de la température ni ravitaillement, et l'AFSCA prévient directement l'Unité du bien-être animal de l'administration wallonne qui réalise régulièrement des contrôles à Liege Airport, étant donné sa spécialisation en matière de transport d'animaux.

L'AFSCA et l'Unité du bien-être animal demandent alors immédiatement à Swissport de faire appel à un vétérinaire et de décharger les animaux en question. Au moment de l'arrivée de celui-ci, il est malheureusement constaté que trois de ces animaux étaient morts. Six autres avaient froid, étaient stressés. Ils ont été placés dans un local chauffé et ont reçu de l'eau et des fruits. Ils ont ensuite repris la route l'après-midi.

Ces faits sont interpellant. Il faut faire la lumière sur ce qui s'est réellement passé, sur le volet juridique, pour savoir précisément la législation qui s'applique. Nous avons également demandé une autopsie, qui a été réalisée et dont nous attendons les résultats pour voir précisément dans quel état étaient les animaux au moment de leur arrivée sur notre territoire. Une enquête a aussi été diligentée par l'administration elle-même et est toujours en cours.

Le cas échéant, un procès-verbal sera dressé, et quand les responsabilités seront établies, nous veillerons à des sanctions à la hauteur des infractions. Vu la gravité de ces faits et la complexité propre à ce dossier et l'implication d'acteurs internationaux, les poursuites devront certainement être menées par le Parquet. Je demanderai donc au ministre-président d'utiliser son droit d'injonction positive et de demander au ministre de la Justice d'ordonner des poursuites dans cette affaire en fonction des résultats de cette enquête.

M. le Président. – La parole est à M. Witsel.

M. Witsel (PS). – Je remercie Mme la Ministre pour les informations qu'elle a pu nous apporter aujourd'hui et le fait qu'elle se préoccupe de ce type de situation pour que cela ne se reproduise plus.

J'espère que cette situation malheureuse nous permettra de prendre des mesures et d'asseoir de nouvelles normes rencontrant pleinement et avant tout les besoins animaliers.

Je prends note aussi que vous prenez vos responsabilités et vous mettez les choses en place.

M. le Président. – La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). – Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse et pour la prise en charge de cette problématique. Le processus d'accompagnement des animaux a bien fonctionné, malheureusement trop tard. Dès lors, il faut éviter qu'une telle situation se reproduise.

Je pense qu'un protocole clair dans une situation analogue doit être de mise. Il faut qu'un règlement, en

ce compris pour les compagnies, même si l'on imagine qu'elles sont sur le tarmac de l'aéroport pour très peu de temps – comme vous l'avez évoqué –, il peut exister des situations où cette attente perdure et que l'on se rende compte, 24 heures après, que des animaux se trouvent dans la soute à bagages. Personnellement, cette situation m'interpelle et me choque déjà au départ ; c'est inacceptable.

Je vous remercie pour toute votre attention à ce dossier. J'espère que les suites permettront qu'une telle situation ne se reproduise plus.

PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LE DÉCRET DU 2 MAI 2019 INSTAURANT UNE INDEMNITÉ COMPENSATOIRE EN CAS DE TRAVAUX SUR LA VOIE PUBLIQUE (DOC. 1174 (2022-2023) N° 1 À 4)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret modifiant le décret du 2 mai 2019 instaurant une indemnité compensatoire en cas de travaux sur la voie publique (Doc. 1174 (2022-2023) N° 1 à 4).

Discussion générale

M. le Président. – Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par Mme Laruelle sous le n° 1174 (2022-2023) N° 4 qui, sauf expression contraire, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. Schonbrodt.

M. Schonbrodt (PTB). – Monsieur le Président, j'interviens pour soutenir ce décret qui est le bienvenu. Pour ce qui est des travaux qui entravent le commerce, qui empêchent que l'on puisse atteindre certains commerces, on sait tous ici les dégâts que cela peut faire. En l'occurrence, moi qui suis fils de commerçants, j'ai pu vivre, comme d'autres ici, la baisse de fréquentation et de chiffre d'affaires que ce type de travaux peut avoir, de façon assez spectaculaire et radicale parfois, sur certains commerces. Il était important de prendre des mesures avec le premier décret que nous modifions aujourd'hui et de le modifier aujourd'hui pour l'améliorer.

On peut noter toute une série de mesures bienvenues dans ce décret, comme l'annualisation des aides, pour ne prendre qu'un exemple ; maintenant, après un an, on peut refaire une demande d'aide pour le même chantier concernant les mêmes travaux. Aujourd'hui, quand on parle de ce décret, on pense tous aux travaux du tram à Liège. On ne peut que constater que cette mesure est bienvenue, puisqu'en moyenne, les travaux en Région wallonne peuvent durer bien plus longtemps qu'une année et on le voit certainement aujourd'hui à Liège.

Je poursuis avec cet exemple, car le décret est positif, mais aider les commerçants c'est bien, gérer les travaux de sorte qu'il ne faille pas aider les commerçants, c'est mieux.

Aujourd'hui, concernant ce décret, même si c'est une avancée, il reste un problème majeur qu'est la gestion des chantiers, parfois problématique. S'il y a bien un exemple qui montre que la gestion des chantiers peut être problématique, c'est celle du tram à Liège où l'on voit le chaos absolu dans la direction de ces travaux. À se demander s'il y a une direction pour les travaux. Ce qui fait que ce chantier aurait pu clairement moins impacter les commerçants. Ici, à un moment donné, quand la stratégie d'attaquer tout de front se fait en entravant un maximum de commerces, dans un maximum de temps, est un choix qui n'est pas acceptable.

L'aide apportée aujourd'hui est positive, mais elle est aussi insuffisante à certains niveaux. On voit que l'aide se fait sur une durée de 70 jours alors que les travaux en Wallonie durent en moyenne 12 à 18 mois. Il y a donc des choses à améliorer.

Cette aide peut être sous-dimensionnée par rapport à des commerces qui, par exemple parce qu'ils emploient plus de personnes, ont des besoins plus importants. Il n'empêche qu'elle va dans le bon sens. C'est ce que voulons retenir aujourd'hui et c'est pour cela que nous voulons soutenir ce texte.

Par contre, je voudrais venir sur un point qui est arrivé dans la discussion en commission, qui est d'abord positif. Au vu de l'urgence d'adopter ce texte, je tiens à souligner qu'un amendement a été proposé pour avancer la mise en application du texte que nous allons voter aujourd'hui. L'amendement est tellement bon, d'après le PTB, que nous allons proposer, comme l'autre parti de l'opposition, de cosigner cet amendement.

J'entends régulièrement dire par l'un ou par l'autre que le PTB ne prendrait pas ses responsabilités. En fait, quand le choix et la politique sont bons, le PTB prend ses responsabilités, il propose de cosigner les amendements. Par contre, je note que la majorité refuse de faire l'unanimité, refuse le soutien du PTB quand il le présente.

Toutefois, le principal est l'intérêt des travailleurs, des commerçants, donc plutôt que ces petites guéguerres politiciennes, nous allons suivre l'intérêt des commerçants en soutenant ce décret.

M. le Président. – La parole est à Mme Gahouchi.

Mme Gahouchi (PS). – Monsieur le Ministre, pour rappel, ce décret de 2019 octroie une indemnité quotidienne de 100 euros aux commerçants, entrepreneurs et indépendants victimes de travaux sur la voie publique. C'est une réforme positive que nous votons aujourd'hui, puisqu'elle permet d'octroyer des aides plus importantes pour les commerçants quand ils font face à des chantiers pour lesquels ils n'ont aucune responsabilité.

Nous connaissons tous les difficultés des commerçants des centres-villes et des villages, avec la crise énergétique ou la concurrence de l'e-commerce. Le projet de décret ne modifie pas le montant quotidien de 100 euros, mais augmente le nombre de jours éligibles et s'adapte à la durée des chantiers, ce qui est une très bonne chose.

De plus, il permet au Gouvernement wallon d'octroyer une prime spécifique en cas de travaux de grande envergure connaissant des retards importants dans leur exécution.

En 2019, lors des travaux de la commission consacrée au premier projet de décret aujourd'hui modifié, des députés de mon groupe, Mme Zrihen, Mme Morreale et moi-même, avions appelé à une évaluation du dispositif. Aujourd'hui, nous sommes heureux de constater que l'évaluation du décret a pu apporter certaines améliorations au bénéfice de nos commerçants, de nos travailleurs et travailleuses.

Nous soutiendrons donc ce projet de décret qui s'inscrit pleinement dans la politique d'aide aux commerces et de redynamisation des commerces des centres-villes.

M. le Président. – La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (Les Engagés). – Chers collègues, on le vit dans de nombreux centres-villes et l'on en a parlé longuement hier en Commission de l'économie avec le ministre Borsus, donc je ne reviendrai pas là-dessus. Néanmoins, les centres-villes éprouvent de grosses difficultés, les cellules commerciales se vident, leur désertification s'accélère. Pour prendre un exemple, dans le baromètre 2022 de l'Association du management de centre-ville, l'AMCV, on voit ce qu'il se passe. Il y a donc un léger mieux au niveau des cellules vides en Wallonie, on passe de 17,2 à 16,8 globalement sur l'ensemble de la Région.

On doit cependant relativiser cela, parce que l'amélioration s'explique par la reconversion de cellules vides en logements, par exemple à Ciney, à Malmedy ou à Marche, mais ailleurs le taux est important : à Arlon, à Huy, à La Louvière ou à Binche. Selon l'AMCV, la situation est récupérable, mais dans d'autres villes la situation est très compliquée. Je me dois de citer Verviers, qui est la ville la plus lourdement impactée avec un taux de cellules vides de 46 %. Je crois que, au sein de ce Parlement, on doit tous y être attentifs, quel que soit notre parti, quelle que soit notre origine, notre situation.

Bien sûr, cette problématique des cellules vides n'est pas directement au cœur du projet de décret que nous votons aujourd'hui, mais elle a un lien direct. En effet, il ne faudrait pas, Monsieur le Ministre, qu'une trop faible indemnisation de nos commerçants n'intensifie un problème qui est déjà complexe. Nous reconnaissons, avec le groupe des Engagés, que ce problème n'est pas simple à résoudre.

C'est pour cela que l'on soutiendra aujourd'hui le projet de décret qui augmente le nombre de jours éligibles en termes d'indemnisation en cas de travaux. Ce projet de décret permet aussi l'octroi de l'indemnité pour les travaux de plus d'un an. Cela nous paraît intéressant. Ce projet octroie une prime spécifique pour les travaux de grande envergure qui ont des retards d'exécution. J'imagine que tous les Liégeois voient de ce dont on parle et seront d'accord avec moi.

Malgré toutes ces avancées positives, on se pose quand même certaines questions et l'on regrette certains points.

Aujourd'hui, il existe un décret datant du 2 mai 2019 qui vise à indemniser – et qui a donc été modifié par votre texte –, mais il n'y a pas d'évaluation de ce décret. Dès lors, peut-on estimer que passer les 60 jours de 2019 à 70 jours aujourd'hui est suffisant ? Pour nous, franchement, c'est impossible d'y répondre. N'aurait-il pas fallu doubler le nombre de jours d'indemnisation ?

Le montant de base de l'aide journalière est de 100 euros ; ne devrait-on pas l'indexer vu les difficultés vécues par tous les citoyens et par les commerçants, en particulier par rapport au coût énergétique ? Cela nous paraîtrait intéressant. On connaît évidemment les enjeux du budget wallon, mais ce principe pourrait en tout cas être étudié, c'est notre demande.

Est-ce que des campagnes d'informations ne devraient pas être mises en place pour que davantage d'indépendants et de commerçants connaissent cette aide existante ? On se rend compte que, parfois, ils souffrent des travaux et ne savent pas forcément qu'ils peuvent être aidés.

Quid enfin des différentes interprétations par rapport à l'arrêté qui exécute ce décret ? Je prends deux cas particuliers qui me sont rapportés par deux collègues. Anne-Catherine Goffinet, à Arlon – je vous avais parlé de ce cas en commission et donc je reviens vers vous pour que vous nous confirmiez quelque chose. Il y a aujourd'hui plusieurs interprétations qui existent de la part de l'administration par rapport à la notion de parking. Est-ce que vous pouvez nous dire aujourd'hui exactement quelle est cette interprétation ? Est-ce que quand un commerçant se situe dans une zone où il y a un parking soi-disant à proximité, quelle est cette proximité ? Comment peut-il être indemnisé ou pas ?

Un autre cas beaucoup plus concret : dans un chantier FEDER géré par la Région wallonne. Ce cas m'est relayé par ma collègue Mathilde Vandorpe qui est ici en séance. Ce cas est à Mouscron, dans la même rue. On a un cas très concret, Monsieur le Ministre. Pour les mêmes travaux, il y a plusieurs cas différents ; une sandwicherie – parce qu'elle a deux places 30 minutes, elle n'a pas d'indemnisation – ; le restaurant le plus proche, lui, y a droit ; le magasin de sport à côté n'a pas de droit à l'indemnité parce qu'il y a déjà eu droit dans une première phase. Là, votre texte est intéressant

Monsieur le Ministre, est-ce que vous confirmez que, dans votre nouveau texte, il y aura un droit à l'indemnisation avec le nouveau règlement parce qu'en fait, ce magasin de sport en question – et c'est le cas, à mon avis, dans plein d'autres villes – est au carrefour de différentes rues, au carrefour de différentes phases des travaux. Quatrième exemple de cette même rue ; la pharmacie a des places devant chez elle, elle reçoit une indemnité, mais, au-delà du fait d'avoir des places, comme tout le quartier est bloqué, ce n'est absolument pas suffisant par rapport au manque à gagner que cette pharmacie supporte chaque mois.

C'est un cas concret, mais je pense que c'est souvent avec des cas concrets que l'on fait évaluer des arrêtés, puisque les arrêtés c'est l'exécution du décret, et c'est vraiment les cas les plus particuliers qui doivent être analysés.

L'administration doit aussi jouer son rôle, c'est-à-dire avoir une analyse fine. Avec le groupe des Engagés, nous demandons que l'administration analyse les choses en fonction du demandeur et toujours au bénéfice de celui-ci. Si le cas est tangent, que cela se fasse au bénéfice du commerçant. On s'interroge sérieusement : une évaluation du décret de 2019 va-t-elle arriver ?

Il y a des étapes très claires pour vous, Monsieur le Ministre, aujourd'hui. On vient de voter ce texte, et nous le voterons de manière positive. On a encore des questions, mais surtout on sera attentifs à ce que vous allez développer dans le cadre Horizon-Proximité, au niveau des cellules vides. Vous vous y êtes engagé depuis 2019. Il va y avoir un cadre décrétal.

Au niveau du groupe Les Engagés, ce vote est positif, mais ne sera pas un chèque en blanc. On veut vraiment que tous nos indépendants, que tous nos commerçants en centre-ville soient soutenus quand il y a des travaux, mais aussi tout court. C'est notre demande et notre volonté.

M. le Président. – La parole est à Mme Laruelle.

Mme Laruelle (MR). – Monsieur le Ministre, on peut voir les verres à moitié vides ou à moitié pleins, c'est toujours la même quantité d'eau. Ici, il est plus qu'à moitié plein. C'est un mécanisme particulièrement important et intéressant.

Je voudrais souligner, de manière très positive, les trois améliorations substantielles que vous y apportez :

- le principe d'annualité de la prime pour faire face aux travaux qui durent plus de 12 mois ;
- le passage du nombre maximum de jours indemnisés de 60 à 70 ;
- la possibilité pour le Gouvernement d'octroyer une aide spécifique à destination des PME de moins de 10 équivalents temps plein impactés par des chantiers publics d'envergure qui subissent des retards.

Je voudrais également souligner votre volonté d'acceptation, d'avoir anticipé le mécanisme d'un mois. Il rentrera donc bien en vigueur le 1er juin et non pas le 1er juillet 2023. Il s'agit d'un mécanisme qui permet une indemnisation directe et rapide. Bien sûr, il y a des problèmes ici et là, mais je voudrais saluer ce dispositif et les améliorations.

J'aurais également voulu parler une seconde de la situation des commerces en centre-ville, comme ma collègue Schyns l'a vu, avec une amélioration. J'ai lu très attentivement, Monsieur le Ministre, *L'Écho* de ce matin, avec vos propos rappelant que cette mesure d'indemnisation fait partie d'un vaste plan avec des mesures qui peuvent concerner l'aménagement du territoire, qui concernent également le plan Horizon-Proximité, la problématique de la rénovation urbaine. Je voudrais profiter du moment qui m'est donné pour vous remercier de votre dynamisme en matière de commerces et de commerces de proximité.

Il faudra – je rejoins en partie Mme Schyns – une communication, en sachant que ce dispositif est de plus en plus connu et que les communes, les organisations d'indépendants font de plus en plus la promotion de ce dispositif.

Enfin, je voudrais souligner que ces améliorations substantielles apportées par ce projet de décret seront également budgétées. Une augmentation du budget dédicacé à cette mesure est donc prévue. Vous l'aurez compris, mon parti soutiendra ce projet.

M. le Président. – La parole est à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). – Cela a été dit, la situation est difficile pour une partie des petits commerces de centre-ville et des villages. Les mentalités ont heureusement évolué par rapport à certaines questions, par exemple celle des centres commerciaux, voire même des zonings commerciaux, pour privilégier la revitalisation des centres-villes et des centres de villages. C'est une bonne chose. Il y a eu le covid, la crise énergétique, la concurrence de l'e-commerce, les inondations dans certaines zones et la situation à Liège avec le chantier du tram. On ne peut pas passer à côté.

Mme Cremasco vous a récemment interpellé au sujet des cellules vides. La presse s'en est fait l'écho, ainsi que Mme Schyns et Mme Laruelle aujourd'hui.

La situation est particulièrement catastrophique à Verviers. Une initiative spécifique pourrait être mise en place à cet égard. Alors que petit à petit, les bâtiments sont rénovés et que la ville reprend un peu des couleurs, ce serait dommage de la laisser à l'abandon et que le vide commercial relance un cercle vicieux de dégradation.

Dans ce contexte compliqué, même si des initiatives positives sont mises en place, ce texte que l'on aborde aujourd'hui dans notre séance plénière est une amélioration claire, il va dans le bon sens. C'est un renforcement des aides accordées par le Gouvernement aux commerçants impactés par un chantier sur la voie publique. C'est plus que bienvenu.

Le fait d'augmenter les montants, d'allonger les délais maximums que l'on peut prendre en compte – le nombre de jours indemnisés –, l'annualisation – permettre de réintroduire une demande quand un chantier s'étend sur une longue période –, tout cela va dans le bon sens.

Cela a été mentionné, le décret introduit une habilitation à prendre des mesures spécifiques pour des chantiers de particulièrement grande ampleur qui prendraient beaucoup de retard. C'est aussi une très bonne initiative.

Je vous ai déjà interpellé plusieurs fois sur le sujet, je plaide pour qu'une aide exceptionnelle puisse être à nouveau mise en place en 2023 pour les commerçants liégeois, comme ce fut le cas en 2022. Ils en ont bien besoin. Je salue le fait que le Gouvernement dans son ensemble travaille en ce sens.

C'est un oui unanime et enthousiaste que mon groupe donnera à ce texte.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Mesdames et Messieurs les Parlementaires, merci pour vos différentes interventions, que ce soit en commission ou à la faveur de cette séance plénière.

Nous devons inscrire ce texte dans un cadre plus global. Il est évident que nous avons la volonté partagée – nous l'avons inscrite dans notre Déclaration de politique régionale – de soutenir de façon extrêmement importante, mais surtout de façon efficiente le commerce de proximité, singulièrement dans toutes ses dimensions.

Je rends un hommage personnel à ma grand-mère qui tenait un magasin le long de la nationale 4 à Jannée, à Pessoux et à tous les autres qui développent une activité commerciale à travers le territoire.

On doit mesurer tout l'impact que représente le commerce. L'impact est tout d'abord humain : il est fait de contacts, d'engagements, de projets de vie personnels pour les commerçants concernés, de pas mal de défis, mais aussi de sacrifices, d'incertitudes dans les périodes de crise. Il est fait aussi de cette part d'apport à la société, à la convivialité, aux tissus dans nos villages ou dans les centres urbains, par exemple.

Deuxièmement, le commerce est un « porte-avion » de notre économie. C'est un véritable pilier en termes d'emplois directs et indirects, de retombées, de flux, de matières, de produits et de recettes dans un certain nombre de cas pour les autorités publiques globalement.

Si nous voulons soutenir ces différents aspects, il faut aussi pouvoir se saisir pleinement de l'ensemble des difficultés que rencontre le secteur commercial.

Je ne vais pas faire l'ensemble de l'analyse. Je ne suis pas non plus en train d'expliquer que le pouvoir public wallon doit répondre à l'ensemble des éléments, puisque c'est un ensemble de mesures, de démarches qui doivent construire le cadre, et plus précisément les leviers pour répondre à un certain nombre de difficultés.

Vous l'avez évoqué, à travers certains de vos propos, l'activité commerciale. Celle-ci est aussi impactée par plusieurs phénomènes : le phénomène de l'e-commerce, bien sûr, l'évolution des mentalités, l'évolution des attitudes de nos concitoyens, des goûts, des choix de consommation, des choix d'attitude en ce qui concerne l'achat, par exemple. Elle est aussi impactée, on le sait, par des phénomènes d'externalités sur lesquels je voudrais attirer votre attention.

Lorsque nos commerçants constatent qu'il y a une véritable fuite des achats de l'autre côté de nos frontières, l'impact est immédiat pour les commerçants dans les centralités ou ailleurs, indépendamment, bien sûr, des difficultés liées aux travaux.

Lorsque l'on ajoute des couches de contraintes, de taxation directe ou indirecte, c'est chaque fois une petite couche supplémentaire de chiffre d'affaires qui fuit à l'étranger. Une étude de Comeos, que j'ai en tête, chiffrait à plus de 8 milliards d'euros les achats transfrontaliers de nos concitoyens.

Le commerce est aussi, bien sûr, le lieu où il peut s'exercer. Le centre-ville est-il raisonnablement accessible, est-il sécurisé, propre, chaleureux, donne-t-il envie d'y venir ? C'est aussi un certain nombre de questions qu'il faut évidemment se poser et auxquelles il faut apporter une réponse.

Je ne voudrais pas citer quelque exemple que ce soit, mais si l'on veut avoir cette véritable responsabilité et cet engagement de faire vivre sa commune, sa ville, ses

quartiers, c'est à l'ensemble de ces réponses, bien sûr, qu'il faut pouvoir, me semble-t-il, apporter des mesures concrètes pour constituer ce cadre positif.

Il y a aussi l'ensemble des dispositions que nous pouvons prendre au niveau de notre Région, au niveau de la Wallonie.

Dans l'ensemble de ce grand plan stratégique, procommerces, procentralités, proactivités, proproximité, que je me permets de déployer avec le soutien de mes collègues du Gouvernement que je remercie infiniment pour leur mansuétude positive à mon égard, il faut, me semble-t-il, viser chacun des éléments.

Nous aurons l'occasion de revenir sur les éléments d'aménagement du territoire et d'urbanisme. C'est vraiment un débat entier, comment favoriser les centralités, comment évite-t-on l'urbanisation en dehors des centres ? Comment répondre à une étude assez simple ? Il y a trop d'offres de mètres carrés commerciaux au niveau de la Wallonie.

S'il y a un certain nombre de porteurs de projets qui m'écoutent, je me permets de faire le message « Ne venez pas avec des milliers de mètres carrés encore, sauf peut-être à convertir des mètres carrés existants, et bien sûr avoir des démarches transversales et approfondies dans leur analyse parce que, rien à faire, le pouvoir d'achat n'est pas extensible, le portefeuille n'est pas extensible, partager les éléments de chiffre d'affaires ne fait pas encore des possibilités pérennes d'activité ».

Par ailleurs, indépendamment de tout le dossier « aménagement du territoire », il y a alors la formation de nos commerçants, la digitalisation, l'articulation de leur activité physique avec par ailleurs la visibilité sur le net, avec aussi une part d'e-commerce et d'autres éléments encore.

Le Gouvernement est saisi, vous le savez, vous serez saisi prochainement d'un décret, d'un arrêté d'exécution concernant les gestions de centres-villes, ces outils, ces associations de commerçants, ces agences de développement local, ces gestions de centres-villes qui jouent un rôle important d'animation, de rassemblement, de partages d'expériences et aussi d'animation des centres-villes.

J'arrive au dossier qui nous occupe aujourd'hui. Lorsqu'on est confronté à des travaux, vous connaissez toutes et tous un certain nombre de chantiers et je dois dire qu'il y a des chantiers qui sont non seulement dévastateurs, mais des chantiers qui tuent les commerces.

Je fais miennes les remarques, celles de certains d'entre vous, en ce compris du PTB, pour dire qu'il y a tout un travail à faire en amont.

Il y a ici des donneurs d'ordre, parce qu'ils sont aussi mandataires locaux ou parce que dans leur vie antérieure ils ont géré un certain nombre de chantiers. Je salue François Bellot, ingénieur de formation, qui en a fait beaucoup, qui nous rejoint pour la circonstance.

Bien évidemment le message – et je profite de ce moment pour vraiment relancer cette conviction qui est mienne et l'exprimer largement – : s'il vous plaît, dans les cahiers des charges, étudiez de façon très précise les durées de chantiers, les phasages de chantiers, l'organisation de chantiers. Il ne faut pas prendre pour argent comptant le fait que l'on dise : « 360 jours, c'est nécessairement OK. Peut-être que l'on peut faire le chantier avec 10 % ou 15 % de durée en moins, et encore d'autres éléments » ? Cela, c'est en amont de l'adoption du cahier des charges.

Pas mal de mandataires le savent, il y a toute l'organisation autour du chantier : l'information des citoyens, l'information concernant les flux, l'accessibilité, veiller à soigner pour éviter un certain nombre d'éléments qui impacteront complémentairement les commerces concernés.

Je me garderais bien d'entrer dans des compétences qui ne sont pas les miennes, mais il y a aussi le suivi des chantiers. Quand un chantier dure plus de x jours, il y a parfois des circonstances qui l'expliquent totalement, parfois des contextes l'expliquent seulement partiellement, puis il y a des chantiers interminables. Il faut à tout prix retrousser ses manches, retourner sur le terrain et dire, sur les dossiers, pour quelque chantier que ce soit au niveau de la Wallonie, que des prolongations de longue durée sont intenables.

Indépendamment de tout cela, dans le contexte de notre décret, je ne rappelle pas les éléments que vous avez cités comme étant des éléments d'avancée ; merci de les avoir soulignés.

Je voudrais rappeler, car il faut toujours rappeler les racines notamment d'un texte, que ce texte vient de dispositions fédérales proposées, à l'époque, par la ministre fédérale des Indépendants et des Classes moyennes, Sabine Laruelle. On était en décembre 2005, avec, avant la régionalisation, cette introduction d'une indemnité liée à des chantiers à destination des commerçants.

La réforme de l'État est passée par là. Dans le filet de la transposition des matières, cette réforme n'avait pas été traduite dans des textes au niveau wallon. En 2019, à l'initiative de mon prédécesseur, Pierre-Yves Jeholet, et du Parlement, un nouveau mécanisme avait été mis en place. Il est full digitalisé puisque, à travers une application Wallinco et un processus de photos, on peut alors introduire très directement ces dossiers sur l'application.

Il nous a semblé opportun de tenir compte à la fois de situations plus longues, des statistiques des dossiers

qui arrivent à 60 jours, environ 85 % et de chantiers dont la durée dépasse une année, pour arriver aux deux premières modifications que vous avez citées.

Puis, il y a certains grands chantiers exceptionnels ; nous l'avons traduit dans une allocation de 11 millions d'euros à destination des commerçants de la ville de Liège l'année dernière. Nous avons aussi voulu répondre à la problématique des plus grands chantiers.

Monsieur Bierin, je suis favorable à ce que l'on apporte un certain nombre de compléments, notamment dans le chantier du tram et peut-être dans d'autres ; tout cela dépend de la possibilité budgétaire. Ce n'est pas trahir la vérité de dire que nos possibilités budgétaires sont sous pression au niveau régional. Avec mes collègues, si des efforts complémentaires peuvent être réalisés pour certains grands chantiers, j'en suis un des partisans.

Concernant les cas d'espèce qui m'ont été soumis, le principe est le suivant : le parking privé du commerce doit être entravé pour être éligible à l'indemnisation ou le parking public immédiatement adjacent au commerce. La voirie faisant l'objet de travaux doit être la voirie directe, ce n'est pas une voirie qui amène, c'est la voirie qui est très immédiatement en face ou à proximité du commerce. Vous allez me dire – je l'ai entendu de Mme Schyns – : « Monsieur Borsus, ne voulez-vous pas, d'autorité, à cette tribune, analyser ou écrire une jurisprudence concernant tel ou tel dossier ? ». Vous conviendrez que je vais bien m'en garder, car on dirait : « Quel drôle de ministre qui, sans même avoir le dossier sous les yeux, va écrire une jurisprudence à la tribune et indique qu'à Arlon, à Mouscron ou à Verviers – dans telle situation que je ne connais pas –, il serait bon d'accorder ou pas ».

Par contre, ce ne sera pas une surprise mondiale, je suis favorable à ce que, dans ce type de situation complexe et impactante, et de surcroît créant un dommage pour le commerçant, il y ait une raisonnable fluidité, flexibilité, donc souplesse, dans l'analyse des dossiers.

N'allons pas chercher le millième carat pour prouver que l'on est bien dans une situation évidente de dommages, en tout cas dans certaines situations.

Par ailleurs, merci pour ce tour de Wallonie – certes très partiel, mais intéressant – que vous nous avez offert à cette tribune.

Je ne serai pas plus long, si ce n'est pour vous remercier encore pour cette belle unanimité et au plaisir d'entendre vos commentaires.

M. le Président. – La parole est à M. Schonbrodt.

M. Schonbrodt (PTB). – Je note que, finalement, la critique que fait le PTB se retrouve dans les différentes interventions que j'ai entendues, c'est-à-dire qu'effectivement cette mesure s'inscrit dans un ensemble beaucoup plus vaste et beaucoup plus large, le soutien dont les commerces ont tant besoin aujourd'hui.

C'est là que nous avons un problème finalement. La mesure discutée aujourd'hui est positive, mais notre appréciation sur l'ensemble de la politique du Gouvernement wallon de soutien aux commerces pour le moment est beaucoup moins positive. Lorsque l'on parle des surfaces commerciales vides – et j'entends, je suis évidemment content de voir que plusieurs collègues entendent les problèmes et prennent au sérieux les problèmes que nous avons à Verviers en l'occurrence là-dessus –, je peux entendre que, dans certains endroits, il y a trop de surfaces commerciales, mais je peux vous témoigner qu'à Verviers, il manque de magasins pour tout simplement les besoins quotidiens de la population.

Quand je vous questionne sur l'encadrement des loyers commerciaux par exemple, vous ne voulez pas prendre ce chantier en main. Il existe aussi les aides énergétiques qui se font toujours attendre, ainsi qu'un problème tout simplement aussi de pouvoir d'achat de la population. Par exemple, on attend toujours les aides directes à l'ensemble des Wallonnes et des Wallons pour les aider à payer leurs factures d'énergie.

Je vous ai entendu rendre hommage à votre grand-mère qui était commerçante. Je parlais de ma mère qui l'était à Verviers. Le fait est qu'aujourd'hui elle est retraitée, mais son commerce ne lui a pas survécu. Je pense que c'est la problématique aujourd'hui de venir avec des solutions comme celle-ci par rapport au chantier du tram à Liège, mais le problème est que nombre de commerces ont déjà dû fermer et pour eux, il est trop tard de venir avec ces aides.

En Wallonie, tous les jours, en moyenne, sept commerces font faillite. Ils ne font pas tous faillite à cause des travaux, à cause du manque d'aide énergétique, mais c'est le cas pour certains et pour eux, il est trop tard.

Le groupe PTB va soutenir votre proposition de décret, bien sûr, mais dans l'ensemble, la politique du Gouvernement concernant le commerce nous fait beaucoup hésiter, nous fait attendre des mesures bien plus concrètes et effectivement convainc moins notre groupe parce que, à notre sens, aujourd'hui, il faut des soutiens concrets aux commerçants.

M. le Président. – La parole est à Mme Gahouchi.

Mme Gahouchi (PS). – Ce décret va dans le bon sens, le principe d'annualité, le passage de 60 à 70 jours d'indemnisation, la spécificité des PME. Le fait que cela entrera en vigueur à partir du mois de juin est une bonne chose.

Je voulais simplement remercier le ministre pour ce projet de décret qui modifie évidemment celui du 2 mai 2019.

M. le Président. – La parole est Mme Schyns.

Mme Schyns (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, on vous a entendu. Vous nous avez dit être procommerces et procentralités. J'ai envie de vous dire que je n'en doute pas vraiment, surtout en vous entendant depuis plusieurs années, maintenant, en commission.

On a des suggestions à vous faire. Avec le groupe Les Engagés, on ne demande pas une jurisprudence spécifique, une jurisprudence liée à ce texte par rapport aux travaux, qui soit spécifique en fonction des communes et en fonction des commerces. J'ai cité des exemples simplement pour vous montrer que ce que l'on demande, c'est qu'à chaque fois, l'interprétation des arrêtés, l'interprétation de l'administration soit toujours, quand il y a un doute – et il peut y avoir des doutes en fonction des cas – favorable aux commerçants.

On est positif par rapport au texte présent aujourd'hui, mais ce que l'on demande aussi c'est que l'on puisse réfléchir, que votre Gouvernement puisse réfléchir à une indexation éventuelle. On indexe les salaires. On ne vous parle pas évidemment ici des coûts énergétiques, mais qu'il y ait une indexation par rapport à cette aide, que l'on puisse réfléchir aussi sur la durée. Cela a déjà été une plus-value par rapport à votre texte initial, ce que vous avez proposé ici, mais cela pourrait encore aller plus loin. Cela c'est deux demandes claires. Mais enfin, une troisième demande claire, mais qui n'est pas forcément liée à ce texte lié aux travaux, mais que votre Gouvernement puisse réfléchir aujourd'hui à ce que j'appellerai tout simplement les zones sinistrées. Les zones sinistrées ne sont pas forcément les zones qui ont été inondées, mais certaines ont évidemment la double peine d'être à la fois sinistrée commercialement et sinistrée au niveau des inondations.

Aujourd'hui, on a grâce à toutes les statistiques des tableaux très clairs des communes où il y a le taux de cellules vides le plus important. Que votre Gouvernement – et nous, on sera près à le soutenir, on est prêt à soutenir toutes les propositions qui iront dans ce sens – prévoit vraiment une aide spécifique, un budget spécifique, un projet – pourquoi pas dans le plan Horizon-Proximité – qui aide davantage ceux qui en ont le plus besoin et les communes qui en ont le plus besoin. Aujourd'hui, elles sont identifiées ; c'est celles où il y a le plus de cellules vides. Bien sûr, il n'y a pas que l'aide aux commerçants, il y a aussi l'enjeu socioéconomique global de chaque zone et cela, ce n'est pas vous qui devez porter le poids.

Je ne peux pas m'empêcher de faire la comparaison avec les écoles. Dans les écoles aujourd'hui, il y en a qui sont plus en difficultés et qui reçoivent ce que l'on appelle un encadrement différencié. En fonction de leur situation, elles ont davantage de soutien. Pourquoi ne pourrait-on pas, dans le cadre des communes qui sont les plus impactées par les cellules vides, avoir une politique en partie différenciée pour un temps limité ?

C'est une suggestion, que l'on fait aujourd'hui avec le groupe Les Engagés, qui nous paraît importante pour les communes quoi sont impactées à la fois par des inondations, par des travaux de longues durées ou par toute autre cause. On n'a pas écrit de texte, on vous demande simplement, avec le Gouvernement, d'y réfléchir et l'on est prêt à y réfléchir avec vous.

M. le Président. – La parole est à Mme Laruelle.

Mme Laruelle (MR). – Je ne vais pas revenir sur le fond du texte, peut-être juste réagir, si vous me le permettez, à des interventions que je viens d'entendre. Le fait de dire que cette mesure s'inscrit dans un panel de mesures beaucoup plus larges – ce n'est pas une critique, c'est un fait – mais je comprends que pour le PTB, entre les faits, les critiques, les vérités, les contre-vérités, ils ont parfois des difficultés à s'y retrouver.

Deuxièmement, par rapport à ce que Mme Schyns vient de dire, que le Gouvernement réfléchit, c'est un vrai problème au niveau d'un certain nombre de communes. Le seul biais possible que je vois, mais ce serait évidemment le ministre et le Gouvernement qui, dans leur grande sagesse, verront ce qu'il convient de faire ou pas, il faut aussi éviter de tomber dans l'effet pervers de donner des primes à la mauvaise gestion. Il y a aussi des bourgmestres – et je ne vais pas donner d'exemple, on en connaît tous – qui n'ont pas fait ce qu'il fallait, qui ne font pas ce qu'il faut non plus pour redynamiser les commerces. Un plan est lancé avec des primes de 6 000 euros par cellule vide. Là aussi, il faut faire attention et pouvoir séparer le bon grain de livrée. Je crois que cette parabole parlera à Mme Schyns.

M. le Président. – La parole est à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). – Pour rendre à César ce qui m'appartient à moi, je rappelle à M. Schonbrodt que j'ai défendu le fait de limiter l'indexation des baux commerciaux à deux reprises, plusieurs semaines avant lui. Je continue à penser que ce serait une bonne idée, comme cela a été fait à Bruxelles par Barbara Trachte.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen des articles du projet de décret modifiant le décret du 2 mai 2019 instaurant une indemnité compensatoire en cas de travaux sur la voie publique (Doc. 1174 (2022-2023) N° 1 à 4).

Nous commençons par l'examen de l'article 1er.

Art. 1er

- Pas d'objection ?
- L'article 1er est adopté

Puis-je considérer le même vote pour les articles 2 à 5 ?

Art. 2 à 5

- Pas d'objection ?
- Les articles 2 à 5 sont adoptés.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

J'invite Mme Sobry et M. Schonbrodt, Secrétaires, à venir me rejoindre à la tribune pour procéder aux votes.

PROJETS DE MOTION DÉPOSÉS EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. HERMANT À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR L'ABSENCE DE RESPECT PAR CERTAINES COMMUNES DE L'OBLIGATION DE FOURNIR DES SACS POUBELLE « GRATUITS » PAR MM. HERMANT ET BEUGNIES (DOC. 1185 (2022-2023) N° 1) ET PAR M. LOMBA, MME DE COSTER-BAUCHAU ET M. DEMEUSE (DOC. 1186 (2022-2023) N° 1)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Hermant à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur l'absence de respect par certaines communes de l'obligation de fournir des sacs poubelle « gratuits ».

La première motion motivée de MM. Hermant et Beugnies a été imprimée et distribuée sous le document n° 1185 (2022-2023) N° 1

La seconde motion pure et simple de M. Lomba, Mme de Coster-Bauchau et M. Demeuse a été imprimée et distribuée sous le document n° 1186 (2022-2023) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par M. Lomba, Mme de Coster-Bauchau et M. Demeuse.

La parole est à M. Hermant, auteur principal du projet de motion motivée.

M. Hermant (PTB). – Chers collègues, ce n'est pas la première fois que l'on en parle dans cette séance plénière. Les communes ont l'obligation de fournir un certain nombre de sacs-poubelles gratuits aux habitants. Il est prévu, lorsqu'elles doivent voter leur règlement-taxe, qu'un certain nombre de sacs-poubelles doit être distribué aux habitants.

Cependant, de plus en plus de communes ne le font plus et ne distribuent plus ces sacs-poubelles gratuits. Cela marque fort les gens. Pas mal de personnes viennent chez moi à La Louvière, en me demandant comment il se fait qu'elles n'ont plus droit à leurs sacs-poubelles gratuits. Elles y avaient droit avant, elles ont l'impression d'être volées. La taxe poubelle est de plus en plus chère, et ces sacs-poubelles gratuits ne sont plus distribués.

Nous avons interpellé la ministre Tellier, on en avait parlé ici. Elle dit : « Je regrette que les communes ne respectent plus cette obligation, mais je n'ai pas le pouvoir d'obliger les communes à le faire ».

On est allé chez M. Collignon pour lui demander comment il se fait que le ministre de tutelle des communes n'oblige pas les communes à respecter cette obligation d'octroyer des sacs-poubelles gratuits. Que nous répond le ministre Collignon ? Il dit qu'il regrette que les communes ne respectent pas la loi.

Les communes sont dans l'illégalité, les habitants n'ont plus leurs sacs-poubelles gratuits. Le fait qu'elles soient dans l'illégalité est néfaste pour les gens.

C'est pour cela que notre motion propose que le Gouvernement wallon, au lieu de donner son feu vert sur les règlements-taxes – c'est ce qu'il se passe, le ministre Collignon donne son feu vert sur les règlements de taxe, alors que les règlements-taxes alors que ceux-ci sont dans l'illégalité. On demande qu'il mette un feu rouge et que les communes soient obligées de donner des sacs-poubelles gratuits à tous les habitants, parce qu'ils y ont droit, parce qu'un arrêté ministériel le prévoit. Ce n'est pas juste que les habitants n'aient pas droit à ces sacs-poubelles gratuits.

M. le Président. – La parole est à M. Lomba, auteur principal du projet de motion pure et simple.

M. Lomba (PS). – Je confirme que M. Hermant est venu en Commission des pouvoirs locaux pour poser la question qu'il avait posée à Mme Tellier, qui lui avait dit de la poser à M. Collignon.

Mais bon, quand on vient en commission pour poser une question, on écoute la réponse. Je ne vois pas très bien ce que je pourrais dire de plus que ce que le ministre a déjà dit, c'est un peu superflu ou superfétatoire.

Le ministre a effectivement confirmé que la mise à disposition de sacs gratuits ou de kilos gratuits n'était pas respectée par toutes les communes, généralement pour des raisons organisationnelles qui peuvent

l'expliquer et non l'excuser. Le ministre a déploré cette situation.

Il a rappelé qu'un processus de modification de la structure tarifaire est en cours. À cet égard, la suppression de l'obligation que vous évoquez serait envisagée à court terme, mais surtout, la non-approbation d'un règlement-taxe communal sur le sujet aurait eu en outre des conséquences catastrophiques sur les finances des communes concernées, étant donné l'impossibilité pour ces communes de revoter un règlement. Là, nous touchons donc à l'équilibre des intérêts. On imagine que vous ne souhaitiez évidemment pas mettre en difficulté financière les communes, pénaliser celles-ci et leur personnel.

Dès lors, on ne va pas répéter 10 fois ce que l'on a déjà répondu une fois, et nous maintenons notre confiance au Gouvernement dans ce dossier, qui est effectivement sensible.

M. le Président. – Je vous invite à activer votre poste de vote à l'aide de votre badge nominatif.

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.
50 membres répondent oui.
6 membres répondent non.
10 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Courard, Cremasco, Crucke, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Hardy, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Lomba, Marcourt, Maroy, Mathieux, Mauel, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Witsel.

- Ont répondu non :
Mmes et MM. Bernard, Beugnies, Dupont, Liradelfo, Pavet, Schonbrodt.

- Se sont abstenus :
Mmes et MM. Antoine, Bastin, Collin, de Lamotte, Dispa, Goffinet, Hermant, Matagne, Schyns, Vandorpe.

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

Justification d'abstention

M. le Président. – J'invite les membres qui se sont abstenus à faire connaître leurs motifs d'abstention.

La parole est à M. Hermant.

M. Hermant (PTB). – Ce qui a été dit tout à l'heure, c'est que les communes n'ont pas le temps de modifier le règlement-taxe.

Premièrement, les gens payent tout de plus en plus cher, et la vie devient de plus en plus dure pour les gens.

Deuxièmement, la ministre Tellier a demandé que les communes modifient leur règlement-taxe pas plus tard qu'au mois de décembre dernier. Cela a déjà été fait.

Troisièmement, le règlement-taxe devait être voté pour le 15 novembre, et les communes ont largement le temps, dans le courant de l'année, de modifier ce règlement-taxe et de réclamer la taxe aux gens. Ce n'est pas du tout un argument valable.

Les gens ont droit à ces sacs-poubelles gratuits. N'utilisons pas toute une série d'arguments pour leur refuser ce à quoi ils ont droit selon les propres arrêtés ministériels toujours en vigueur aujourd'hui.

PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LE DÉCRET DU 2 MAI 2019 INSTAURANT UNE INDEMNITÉ COMPENSATOIRE EN CAS DE TRAVAUX SUR LA VOIE PUBLIQUE (DOC. 1174 (2022-2023) N° 1 À 4)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret modifiant le décret du 2 mai 2019 instaurant une indemnité compensatoire en cas de travaux sur la voie publique (Doc. 1174 (2022-2023) N° 1 à 4).

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.
66 membres répondent oui.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Antoine, Bastin, Bellot, Bernard, Beugnies, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collin, Courard, Cremasco, Crucke, de Coster-Bauchau, de Lamotte, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dispa, Dodrimont, Douette, Dupont, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Goffinet, Hardy, Hazée, Hermant, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Liradelfo, Lomba, Marcourt, Maroy, Matagne, Mathieux, Mauel, Nikolic, Pavet, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schonbrodt, Schyns, Sobry, Tzanetatos, Vandorpe, Witsel.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

Le Parlement s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 16 heures 25 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, Les Engagés
Mme Alice Bernard, PTB
M. Olivier Bierin, Ecolo
M. Willy Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences
M. Christophe Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville
Mme Valérie De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière
M. Laurent Devin, PS
M. Michel Di Mattia, PS
M. Philippe Dodrimont, MR
M. Jean-Philippe Florent, Ecolo
M. Eddy Fontaine, PS
M. André Frédéric, Président
Mme Latifa Gahouchi, PS
Mme Jacqueline Galant, MR
M. Maxime Hardy, PS
M. Philippe Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures
M. Antoine Hermant, PTB
Mme Anne Laffut, MR
Mme Sabine Laruelle, MR
M. Julien Liradelfo, PTB
M. Éric Lomba, PS
M. Julien Matagne, Les Engagés
Mme Christie Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo
M. László Schonbrodt, PTB
Mme Marie-Martine Schyns, Les Engagés
Mme Rachel Sobry, MR
Mme Céline Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal
M. Nicolas Tzanetatos, MR
M. Thierry Witsel, PS

INDEX DES MATIÈRES

- Aéroports régionaux
- Amcor
- Baromètre numérique 2022
- Bien-être des animaux
- Consommation de somnifères
- Dérives de la chasse
- Détournement d’argent
- FN Herstal
- Formation pour demandeurs d’emploi
- Forum des jeunes
- GlaxoSmithKline (GSK)
- Indemnité compensatoire en cas de travaux sur la voie publique
- Information en matière d’environnement
- Liege Airport
- Maisons de ressourcement
- Menaces et violences verbales à l'égard des mandataires locaux
- Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi (FOREm)
- Performance énergétique des bâtiments (PEB)
- Questions d’actualité
- Questions urgentes
- Radars tronçons
- Sacs-poubelles gratuits
- Secteur des titres-services
- Secteur non marchand

ABRÉVIATIONS COURANTES

AFSCA	Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire
AMCV	Association du management de centre-ville
APE	aide à la promotion de l'emploi
ASBL	association sans but lucratif
AViQ	Agence pour une vie de qualité
BDO	Binder, Dijker, Otte & Co. (réseau de cabinets d'audit)
CEO	chief executive officer (chef de la direction, directeur général ou administrateur délégué)
CESE	Conseil économique, social et environnemental de Wallonie
Comeos	Fédération belge du commerce et des services
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
DIV	Direction pour l'Immatriculation des Véhicules
DPR	Déclaration de politique régionale
FALT	formation alternée
FEDER	Fonds européen de développement régional
FN	Fabrique nationale
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
GSK	GlaxoSmithKline
IAS	Intérieur et Action sociale (SPW)
ICAR	Inventaire centralisé des adresses et des rues
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
PEB	Performance énergétique des bâtiments
PFI	plan Formation-Insertion
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
RH	ressources humaines
SA	société anonyme
SNI	Syndicat neutre pour indépendants
SPW	Service public de Wallonie
SRIW	Société régionale d'investissement de Wallonie
UCM	Union des classes moyennes